
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

2 février 2026

Commune de La Chevrolière

Commune de La Chevrolière

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) marque le lancement du cycle budgétaire annuel et constitue un temps fort de la vie municipale. Il permet de présenter aux élus la stratégie financière de la commune, de mettre en perspective les choix budgétaires et d'évaluer leurs implications, dans un souci de transparence et de concertation.



Ce débat prépare l'adoption du budget primitif 2026, en s'appuyant sur l'analyse du contexte économique et financier national et local ainsi que sur les perspectives d'investissement et de développement de la commune.

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, similaire à celui de 2025.

Les annonces gouvernementales dans le cadre de la Loi de finances 2026 pourraient affecter de manière significative les ressources de la collectivité, tandis que l'incertitude politique nationale rend difficile la prévision de la mise en œuvre de ces mesures.

Pour mémoire, les données définitives de la Loi de finances 2025 n'avaient été connues qu'à la fin février 2025.

Les collectivités locales restent les principaux investisseurs publics en France, représentant environ 70 % de l'investissement public civil, dont 64 % pour le bloc communal.

Ces investissements stimulent l'économie locale, créent des emplois, renforcent l'attractivité du territoire et améliorent la qualité de vie. Ils contribuent également à relever des enjeux majeurs, tels que la transition écologique et la compétitivité économique.

En matière d'endettement, les collectivités représentent seulement 8,9 % du PIB, bien loin des 114 % de la dette nationale. Cette dette est strictement consacrée à des projets d'investissement (écoles, infrastructures, transition écologique) et ne finance pas le fonctionnement courant.

Pour 2026, le gouvernement a annoncé que les collectivités devront encore contribuer au rééquilibrage des comptes publics, à hauteur de 5,3 milliards d'euros, soit 12 % de l'effort

global demandé aux administrations publiques, après une contribution de 4,3 milliards en 2025.

La préparation du budget 2026 devra donc permettre à la commune de poursuivre ses priorités politiques, de répondre aux besoins liés à la croissance démographique et d'anticiper les effets éventuels de la Loi de finances 2026. Elle devra également prendre en compte les engagements financiers en matière de projets structurants et d'équipements, en s'assurant du maintien des équilibres financiers. Les ajustements nécessaires pourront être réalisés lors de l'adoption du budget primitif ou, si besoin, par des décisions modificatives en cours d'année.

Dans ce contexte, la commune de La Chevrolière doit concilier rigueur budgétaire et investissements structurants afin de moderniser ses équipements et améliorer durablement le cadre de vie de ses habitants.

Malgré ces contraintes, la collectivité dispose de fondamentaux solides et continue de jouer un rôle essentiel dans le fonctionnement des services publics locaux et dans le développement du territoire.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et à la loi NOTRe du 7 août 2015, le ROB permet aux élus de prendre connaissance :

- des orientations budgétaires de la commune ;
- des engagements pluriannuels et de la gestion de la dette ;
- des évolutions financières passées et des projections pour 2026.

Le Conseil municipal examinera ce rapport et débatera lors de sa réunion du 2 février 2026, avant le vote du budget primitif.

Le ROB ne fait pas l'objet d'un vote, mais constitue un moment clé pour éclairer les décisions et assurer une gestion équilibrée et responsable des finances communales.

PARTIE 1 CONTEXTE ET ENJEUX Page 5	P.6 - Contexte international : une croissance mondiale atone P 8 - Contexte national et local : défis et perspectives Environnement économique et financier national Situation financière des collectivités locales Contribution des collectivités au redressement national P.12 - Evolution et enjeux propres à la commune P.13 - Décryptage des principales mesures du PLF 2026 Mesures fiscales et incidences sur les recettes Évolution des dotations et concours financiers de l'État P. 16 Incidences pour la commune
PARTIE 2 ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE Page 18	P.19 - Fonctionnement : dépenses, recettes et équilibre L'analyse des dépenses de fonctionnement L'analyse des recettes de fonctionnement La situation de l'épargne La situation de la dette P.34 L'analyse de la section d'investissement : projets structurants et ressources Dépenses d'investissement prévues Recettes d'investissement
PARTIE 3 ORIENTATIONS ET PROJETS 2026 Page 39	P.40 Qualité et cadre de vie P.43 Infrastructures et équipements au service des habitants P.45- Transition écologique et stratégie environnementale P.47- Perspectives financières et plan d'action 2026 Recettes de fonctionnement projetées Dépenses de fonctionnement planifiées Investissement 2026 : stratégie et priorités
CONCLUSION Page 55	P. 55- Conclusion
BUDGET ANNEXE ZAC Pages 55	P. 55– Budget annexe ZAC



PARTIE 1 : CONTEXTE ET ENJEUX

I. Contexte international : une croissance mondiale atone

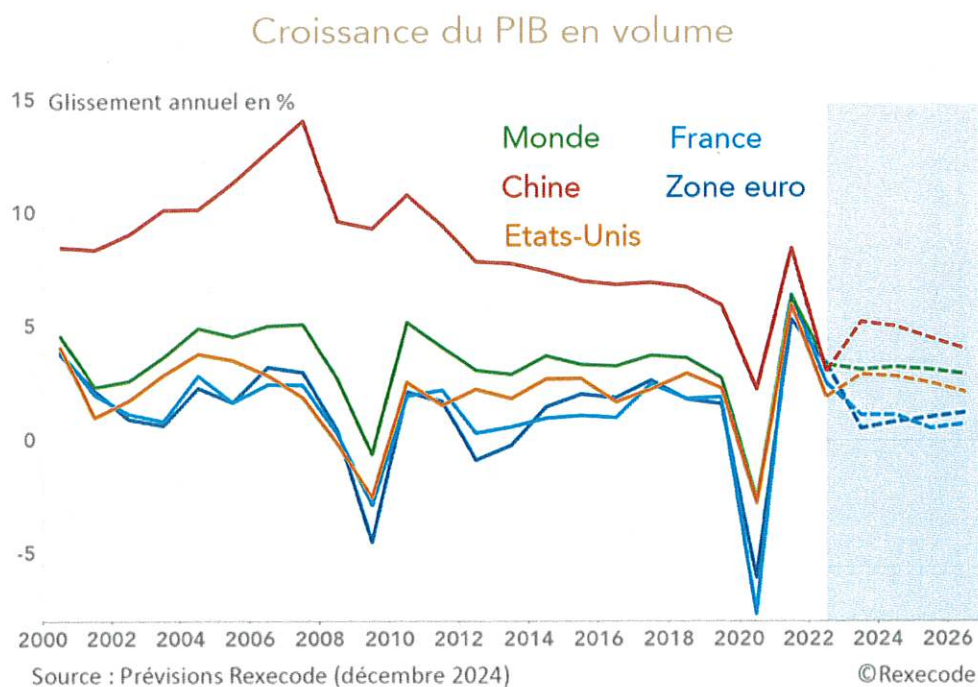
L'économie mondiale demeure engagée dans une phase de transition, car la croissance ralentit progressivement tandis que les équilibres géopolitiques se recomposent.

Les tensions persistantes sur plusieurs zones stratégiques continuent d'affecter les échanges commerciaux, et la fragmentation des chaînes de valeur renforce la volatilité des coûts d'importation.

Les matières premières, mais aussi l'énergie, restent soumises à des fluctuations importantes, ce qui entretient un niveau de prix supérieur à celui observé avant la crise sanitaire.

L'inflation reflue lentement, or elle demeure suffisamment élevée pour peser durablement sur les dépenses publiques, notamment pour les collectivités soumises à une forte exposition aux coûts de l'énergie, des fournitures et des travaux.

Les banques centrales adoptent donc une posture prudente, car la désinflation reste inégale selon les régions du monde. Les taux d'intérêt se maintiennent à un niveau relativement élevé, et donc le financement des investissements publics s'en trouve mécaniquement renchéri.



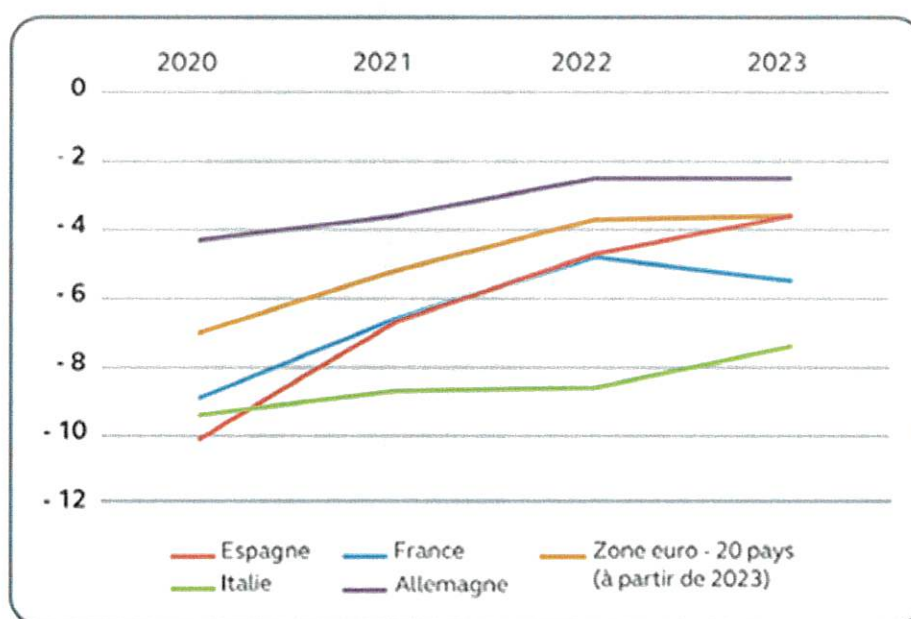
Dans ce contexte mondial contrasté, certains pays et régions continuent de soutenir la croissance, tandis que d'autres subissent des ajustements structurels et des tensions externes.

La Chine, par exemple, affiche une trajectoire ralentie, affectée par le vieillissement démographique et l'ajustement de son secteur immobilier, tandis que l'Inde et l'Asie du Sud-Est demeurent des relais dynamiques.

Les politiques publiques de transition énergétique et numérique dans différentes régions, bien qu'elles soutiennent la croissance à moyen terme, exigent des investissements importants et maintiennent une pression sur les finances publiques.

La zone euro, pour sa part, retrouve une trajectoire de croissance modérée mais fragile, freinée par une demande interne limitée et par des conditions financières moins favorables que lors de la décennie précédente.

Évolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en points de PIB)



Source : Eurostat

Marquée à la fois par des incertitudes économiques et par des facteurs externes difficiles à anticiper, les collectivités locales doivent composer avec une hausse durable des coûts de fonctionnement et des dépenses d'équipement.

Les marges de manœuvre budgétaires se réduisent, et la programmation 2026 nécessite une approche rigoureuse : hiérarchisation des priorités, consolidation de l'équilibre financier, et vigilance accrue sur les marchés de fournitures et de travaux.

Ainsi, la commune doit inscrire son action dans une logique de prudence, tout en préservant la qualité du service rendu à la population.

II. Contexte national et local : défis et perspectives

La situation politique exceptionnelle que traverse le pays entraîne des répercussions importantes sur l'ensemble des acteurs économiques, en particulier sur les collectivités locales, ainsi que sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026.

À la suite de la démission de M. BAYROU, le Président de la République a nommé M. LECORNU Premier ministre le 9 septembre, avec pour mission de conduire les consultations nécessaires à l'adoption du budget national.

Le 5 octobre, M. LECORNU a présenté sa démission avant d'être reconduit dans ses fonctions le 10 octobre, afin de mener à bien, notamment, la préparation du budget 2026.

Le projet de loi de finances a été présenté en conseil des ministres le 13 octobre puis déposé à l'Assemblée nationale le 14 octobre.

Compte tenu du contexte politique actuel, il est très probable que ce PLF fasse l'objet de nombreux ajustements au fil des débats parlementaires.

Le présent ROB s'appuie néanmoins sur la version initiale du PLF 2026.

A. Environnement économique et financier national

À la fin du premier semestre 2025, la dette publique française a dépassé 114 % du PIB, pour atteindre 3 345 milliards d'euros, contre 113,2 % fin 2024.

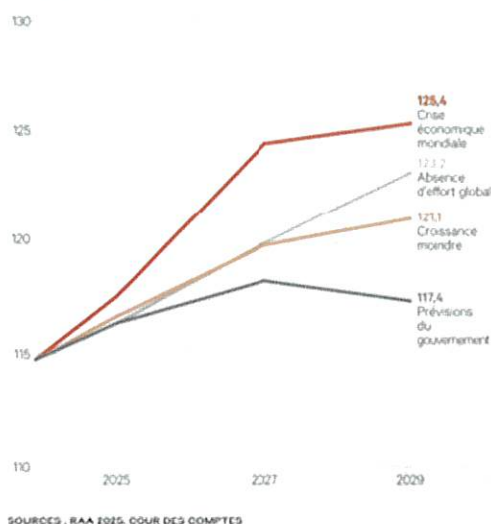
Les projections de l'Insee indiquent une poursuite de cette dynamique, avec un ratio qui pourrait s'établir à 116,2 % du PIB fin 2025, puis atteindre un point haut à 118,1 % du PIB à l'horizon 2027.

Selon les prévisions transmises par la France à l'Union européenne au printemps 2025, un léger reflux de l'endettement est ensuite anticipé à partir de 2028 et 2029.

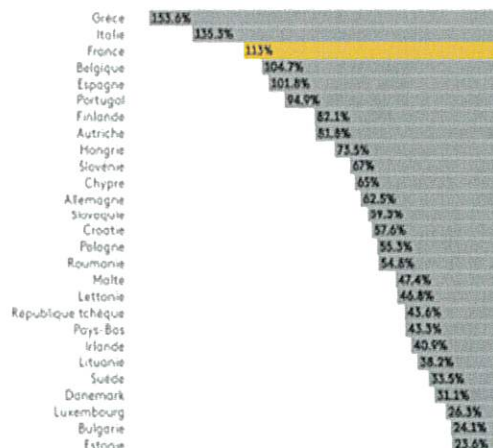
Parallèlement, la charge de la dette constitue un facteur de contrainte budgétaire croissant : elle devrait s'élever à **53 milliards d'euros** en 2025, soit une hausse de 8,5 milliards par rapport à 2024, et continuera à progresser fortement dans les prochaines années en l'absence de mesures de régulation.

Les scénarios d'évolution de la dette publique

En points de PIB



Dette publique des pays de l'Union européenne par rapport à leur PIB en 2024



Source : Eurostat

franceinfo:

Au 3^e trimestre 2025, le taux de chômage en France s'élevait à 7,7 %, en légère hausse par rapport à 7,4 % un an auparavant. Il demeure néanmoins inférieur aux niveaux observés avant la crise sanitaire.

Selon les projections de la Banque de France, ce taux pourrait se stabiliser autour de 7,5 % à la fin de l'année 2025 et atteindre 7,6 % fin 2026, avant de repartir à la baisse en 2027.

Malgré un recul de l'inflation, l'épargne des ménages a continué d'augmenter, atteignant 18,9 %, son plus haut niveau depuis les années 1970, portée par le revenu disponible. Cette épargne constitue un levier potentiel pour la reprise de la consommation, mais celle-ci se fait attendre et reste freinée par un contexte économique incertain.

La contribution des ménages à la croissance du PIB a ainsi fortement diminué au cours de la dernière décennie, représentant aujourd'hui seulement la moitié de celle observée entre 1990 et 2010.

Le climat des affaires pâtit également de ce contexte d'incertitude.

L'investissement privé, qui avait été freiné en 2024 par des taux d'emprunt élevés, reste relativement atone malgré leur récent recul, en raison des multiples incertitudes pesant sur l'activité, notamment commerciale.

Les défaillances d'entreprises, qui avaient connu une accélération en 2023-2024, ont toutefois marqué un ralentissement depuis.

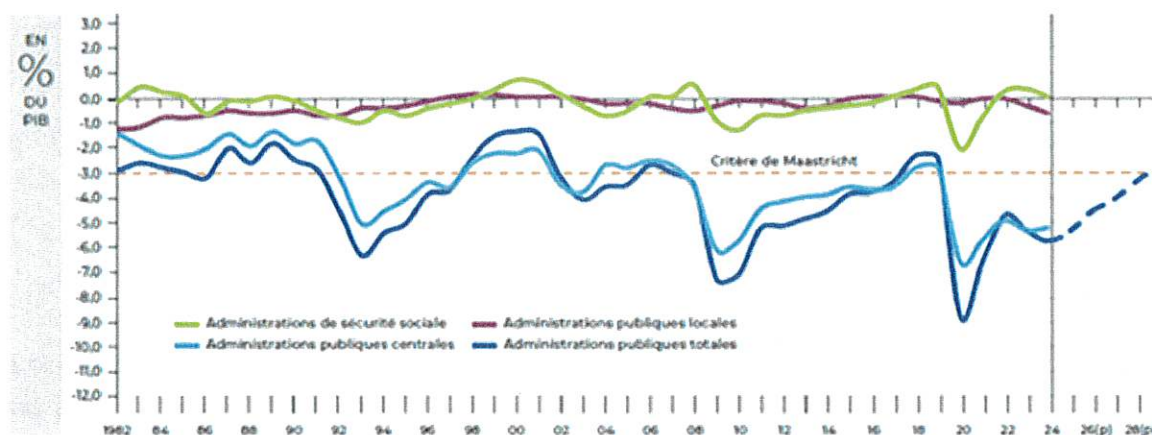
Dans le secteur immobilier, un début de reprise se dessine, soutenu par des conditions de crédit plus favorables, même si le marché de la construction reste encore fragile.

Dans ce contexte économique modéré, l'Etat poursuit un objectif ambitieux de maîtrise du déficit public, avec pour ambition de le ramener sous les 5 % du produit intérieur brut (PIB) dès 2026, tout en réduisant progressivement sa dette.

Cette trajectoire repose sur un ensemble de mesures combinant économies budgétaires, ajustements fiscaux et mobilisation des différentes administrations publiques.

Le déficit public de la France depuis 1982

(source : La Banque postale)



L'économie nationale reste confrontée à une croissance faible, à un contexte international incertain et à des tensions persistantes sur les prix de l'énergie et certaines matières premières.

L'inflation tend à se stabiliser mais demeure un facteur de pression sur les charges des collectivités et sur le pouvoir d'achat des ménages.

	2025	2026
Croissance	+0,7%	+1,0%
Inflation	+1,1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	4,7% du PIB
Dette publique	115,9% du PIB	117,9% du PIB

Les hypothèses macroéconomiques retenues par le projet de loi de finances prévoient pour 2026 une croissance de **1 %** et une inflation de **1,3 %**, tandis que le déficit public devrait atteindre **4,7 %** du PIB.

Dans ce contexte, la visibilité budgétaire est limitée et les collectivités doivent anticiper un environnement financier contraint, dans lequel l'État cherche à concilier consolidation budgétaire et soutien aux territoires.

B. Situation financière des collectivités locales

La situation financière des collectivités locales est hétérogène mais globalement plus stable que prévue. L'épargne brute du bloc communal, comprenant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), devrait rester légèrement positive grâce à une maîtrise des charges et à un ralentissement de l'inflation.

Les départements bénéficient d'une reprise des droits de mutation, améliorant leur capacité d'épargne, tandis que les régions voient leur épargne diminuer sous l'effet de la stagnation des recettes et de l'impact du gel de la TVA. Malgré ces ajustements, les marges de manœuvre restent limitées, et la situation reste sensible après les tensions de 2023 et 2024.

Les dépenses de fonctionnement continuent de croître, et l'investissement, notamment au niveau régional et départemental, est contraint par des marges d'autofinancement réduites. L'encours de dette continue de progresser modérément, reflétant une prudence relative dans la gestion financière.

EV° 2024/2025	Communes	GFP*	Départements	Régions
Recettes courantes	+2,1%	+1,5%	+3,1%	-0,6%
Dépenses de fonctionnement	+2,5%	+2,0%	+2,2%	+1,1%
Epargne brute	-0,4%	-2,0%	+14,4%	-7,5%
Epargne nette	+0,9%	-3,6%	+28,5%	-17,1%
Dépenses d'investissement	+4,2%	+5,6%	-6,9%	-8,5%
Encours de dette	+2,7%	+5,5%	+4,6%	+5,3%

Source : La Banque postale, Note de conjoncture sur les finances locales, 23 septembre 2025

Evolution prévisionnelle 2024 / 2025

* GFP = groupements à fiscalité propre

C. Contribution des collectivités au redressement national

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une participation significative des collectivités à la réduction du déficit, évaluée entre 5 et 8 milliards d'euros selon les méthodes de calcul.

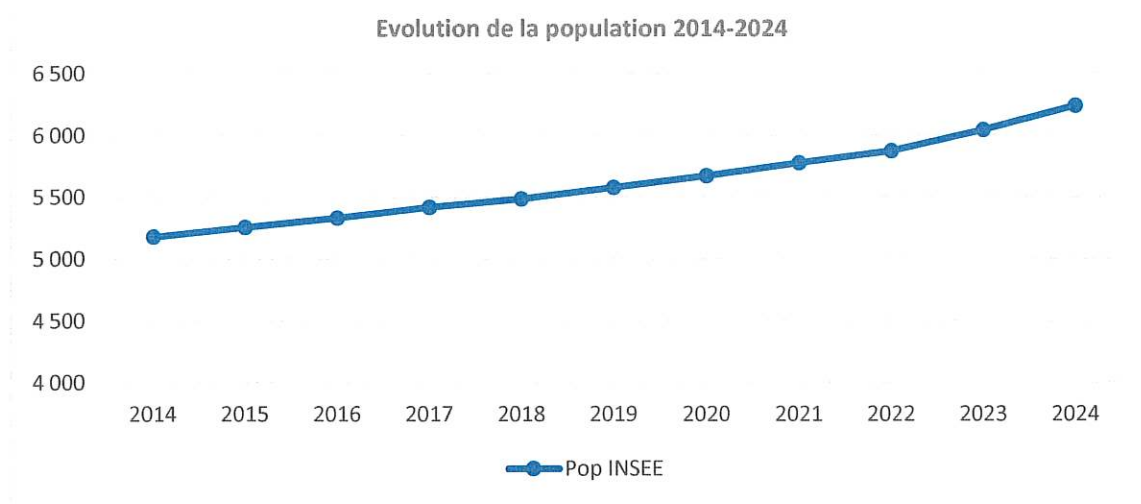
Cette contribution s'exerce via plusieurs leviers : gel ou encadrement des fractions de TVA, hausse des cotisations employeurs, réduction de certaines variables d'ajustement et recentrage des crédits d'État.

Le Dispositif d'incitation à la limitation de l'évolution des charges (DILICO) constitue un élément central, avec un champ élargi et des modalités de remboursement moins favorables, incitant les collectivités à maîtriser strictement leurs dépenses de fonctionnement. Aucun niveau de collectivité n'est épargné, et les impacts sont ressentis à tous les échelons, qu'il s'agisse des communes, des EPCI, des départements ou des régions.

III. Evolution et enjeux propres à la commune

A. Évolution démographique et adaptation du territoire

La croissance de la population à La Chevrolière appelle une adaptation progressive des politiques d'aménagement et de développement communal. Elle implique d'anticiper les besoins en infrastructures, en services et en espaces publics, à travers un développement maîtrisé des quartiers, l'amélioration des mobilités et le renforcement des équipements collectifs, tout en veillant à la préservation du cadre de vie et de l'environnement.



ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pop INSEE	5 179	5 256	5 330	5 417	5 484	5 575	5 670	5 775	5 870	6 041	6 236

B. Périmètre communal et dynamiques intercommunales

Aucune modification significative du périmètre communal n'est prévue à ce stade. Toutefois, la commune reste pleinement engagée dans les dynamiques intercommunales, notamment en matière de mutualisation et de gestion partagée des services publics, dans une logique d'optimisation des moyens et de cohérence territoriale.

C. Modernisation des modes de gestion

La commune poursuit la modernisation de son organisation et de ses pratiques, afin de renforcer l'efficacité de l'action publique. Cette démarche vise à améliorer la qualité du service rendu, à rationaliser les processus internes et à s'adapter aux évolutions des attentes des usagers.

D. Développement de la dématérialisation et des outils numériques

La dématérialisation des procédures se poursuit avec le déploiement progressif de nouveaux outils numériques. Elle contribue à simplifier l'accès aux démarches administratives pour les administrés, à sécuriser les échanges et à améliorer le fonctionnement interne des services communaux.

IV. Décryptage des principales mesures du PLF 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 contient un ensemble de mesures techniques et fiscales dont les impacts sont directs sur les budgets locaux. Leur compréhension est essentielle pour adapter la gestion financière de la commune.

A. Mesures fiscales et incidences sur les recettes

L'article 11 du projet prévoit l'anticipation de la suppression intégrale de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à l'horizon 2028 au lieu de 2030. Cette suppression progressive n'aura pas d'effet immédiat sur le budget de la commune, dans la mesure où les fractions de TVA compensent déjà la perte de cette ressource fiscale.

L'article 12 renforce les dispositifs de soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Actuellement, deux dispositifs fiscaux coexistent : les quartiers prioritaires bénéficiant d'exonérations d'impôts locaux et les zones franches urbaines avec exonérations d'impôt sur les bénéfices. Le projet de loi de finances prolonge ces mesures au-delà de 2025 et fait des quartiers prioritaires le cadre unique des dispositifs.

Il élargit également les exonérations aux activités artisanales et de santé, alors qu'elles étaient limitées aux activités commerciales, simplifiant ainsi le dispositif et renforçant le soutien aux territoires urbains fragiles.

L'article 27 reporte la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels à 2027 et introduit des mécanismes de lissage pour éviter toute variation brutale des bases fiscales. La révision des locaux d'habitation interviendra après celle des locaux professionnels, ce qui permet d'étaler l'impact fiscal dans le temps.

L'article 33 encadre désormais la dynamique des fractions de TVA transférées aux collectivités. À partir de 2026, leur progression sera limitée par le taux d'inflation, ce qui neutralise la hausse automatique que les collectivités pouvaient attendre auparavant.

La mesure est neutre pour 2026 mais limitera les ressources disponibles au-delà.

B. Évolution des dotations et concours financiers de l'État

Les articles 31 et 72 confirment la reconduction de l'enveloppe de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de 2025.

La Dotation de solidarité urbaine progresse légèrement, tout comme la Dotation de solidarité rurale, afin de soutenir les collectivités les plus fragiles. Une garantie pluriannuelle protège certaines communes de la perte de fractions spécifiques. Pour les régions, une nouvelle DGF régionale remplace une fraction de TVA et sera reconduite au même montant en 2027.

Les articles 31 et 35 réduisent les variables d'ajustement pour un montant total de 527 millions d'euros. Ces réductions concernent principalement les compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle et affectent différents niveaux de collectivités selon leur ancienneté et leur structure fiscale.

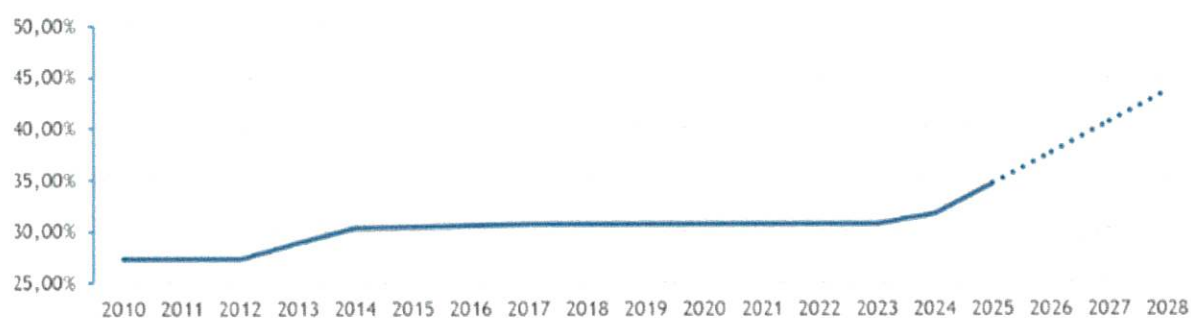
L'article 31 prévoit une réduction de 25 % des compensations fiscales versées par l'État pour compenser la baisse de la taxe professionnelle, ce qui impactera particulièrement les territoires industriels.

L'article 32 modifie les modalités de versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), excluant certaines dépenses de fonctionnement et introduisant un décalage de versement pour les EPCI. Il maintient l'éligibilité pour les opérations d'urbanisme et simplifie le versement en cas de catastrophe naturelle.

Concrètement, les remboursements versés en 2028 seraient alors basés sur les dépenses de 2026, qui pourraient être réduites en année électorale, impactant la trésorerie des collectivités.

Le taux de cotisation employeur à la CNRACL augmentera progressivement de 12 points, passant de 31,65 % en 2024 à 43,65 % à terme. Cette hausse sera étalée sur quatre ans, à raison de +3 points par an entre 2025 et 2028, remplaçant la montée initialement prévue sur trois ans (+4 points en 2025, puis 2026-2027) dans le texte initial du PLFI.

Taux de cotisation à la CNRACL au 1er janvier de chaque année



L'article 74 crée un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) en fusionnant la DETR, la DSIL et la DPV, ciblant prioritairement les communes rurales, ultramarines et celles comportant des quartiers prioritaires. La répartition entre départements prend en compte le potentiel financier et la densité, avec une variation maximale annuelle de plus ou moins trois pour cent.

Enfin, les articles 75 et 76 détaillent le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) pour 2025 et 2026, qui voit son assiette étendue et ses modalités de reversement ajustées.

Prélèvements DILICO 2025 - 2026

	2025	2026
Communes	250 M€	720 M€
EPCI	250 M€	500 M€
Départements	220 M€	280 M€
Régions	280 M€	500 M€
TOTAL	1 milliard €	2 milliards €

Règles d'assujettissement

	2025	2026
Communes	Assujettissement si : Indice synthétique > 110% de la moyenne	Assujettissement si : Indice synthétique > 100% de la moyenne
EPCI	Assujettissement si : Indice synthétique > 110% de la moyenne	Assujettissement si : Indice synthétique > 80% de la moyenne

Règles de reversement 2025 - 2026

	2025	2026
Intensité	Remboursement de 90% (10% affectés à la péréquation)	Remboursement de 80% (20% affectés à la péréquation)
Echelonnement	Sur 3 ans à compter de 2026	Sur 5 ans à compter de 2027

Selon les projections réalisées par Intercommunalités de France :

- Plus de 3 600 communes pourraient être assujetties au DILICO 2026 contre 1 924 pour le DILICO 2025 ; pour les communes, le prélèvement moyen serait de 199 K€, et la médiane s'établirait à 25 K€.
- Plus de 500 intercommunalités pourraient être assujetties au DILICO 2026 contre 141 pour le DILICO 2025 ; pour les intercommunalités, le prélèvement moyen serait d'environ 1 million d'euros, et la médiane s'établirait à 353 K€.

Conditions du remboursement du DILICO 2026

Evolution des dépenses d'une même catégorie inférieure ou égale à la croissance du PIB en valeur

Reversement à l'ensemble des contributeurs

Evolution des dépenses d'une même catégorie supérieure à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point de pourcentage

Aucun remboursement

Evolution des dépenses d'une même catégorie située entre les deux intervalles

Remboursement individualisé

V. Incidences pour la commune

Pour la commune de La Chevrolière, le PLF 2026 impose un pilotage rigoureux.

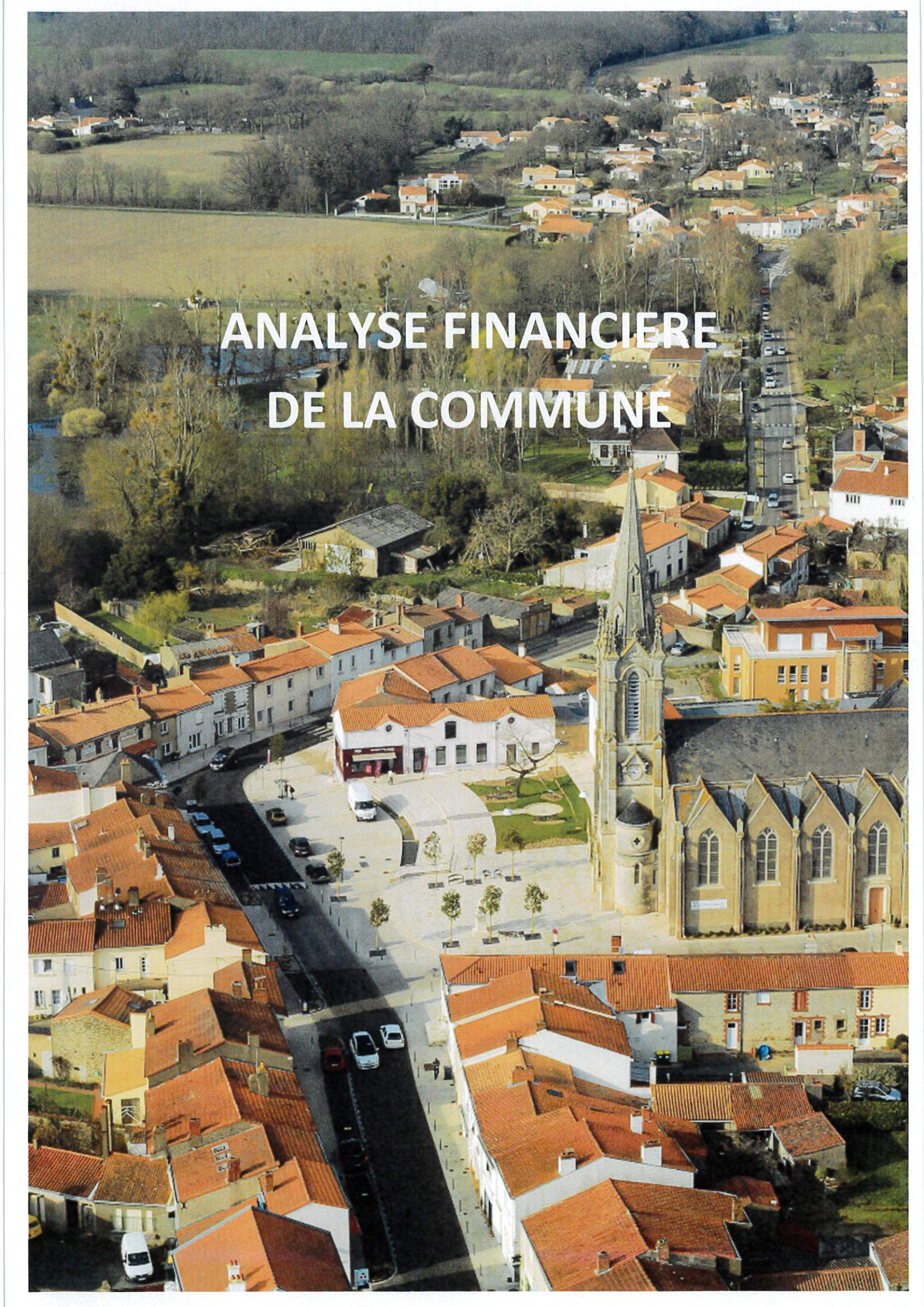
Les ressources fiscales ne connaissent pas de progression significative et certaines compensations historiques sont réduites, ce qui nécessite une attention particulière aux charges de fonctionnement et à l'épargne nette.

L'investissement doit être priorisé, notamment en mobilisant les fonds du FIT (fonds d'investissement pour les territoires), et la commune devra anticiper l'application du DILICO pour limiter les prélèvements.

Une planification fine des dépenses et une surveillance constante de la trésorerie sont indispensables pour maintenir la qualité du service public.

L'environnement budgétaire national requiert de la commune une posture responsable et proactive. La stratégie pour 2026 doit combiner rigueur dans la maîtrise des charges et constance dans la continuité des services et des projets prioritaires

La préservation de l'épargne, la sécurisation des ressources et la capacité d'investissement restent des objectifs essentiels pour garantir la résilience financière et la qualité du service public face aux contraintes législatives et économiques.

An aerial photograph of a town, likely in France, featuring a prominent church with a tall spire and a river flowing through the landscape. The town is characterized by numerous buildings with red-tiled roofs. The text "ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE" is overlaid in white, bold, sans-serif capital letters across the center of the image.

ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

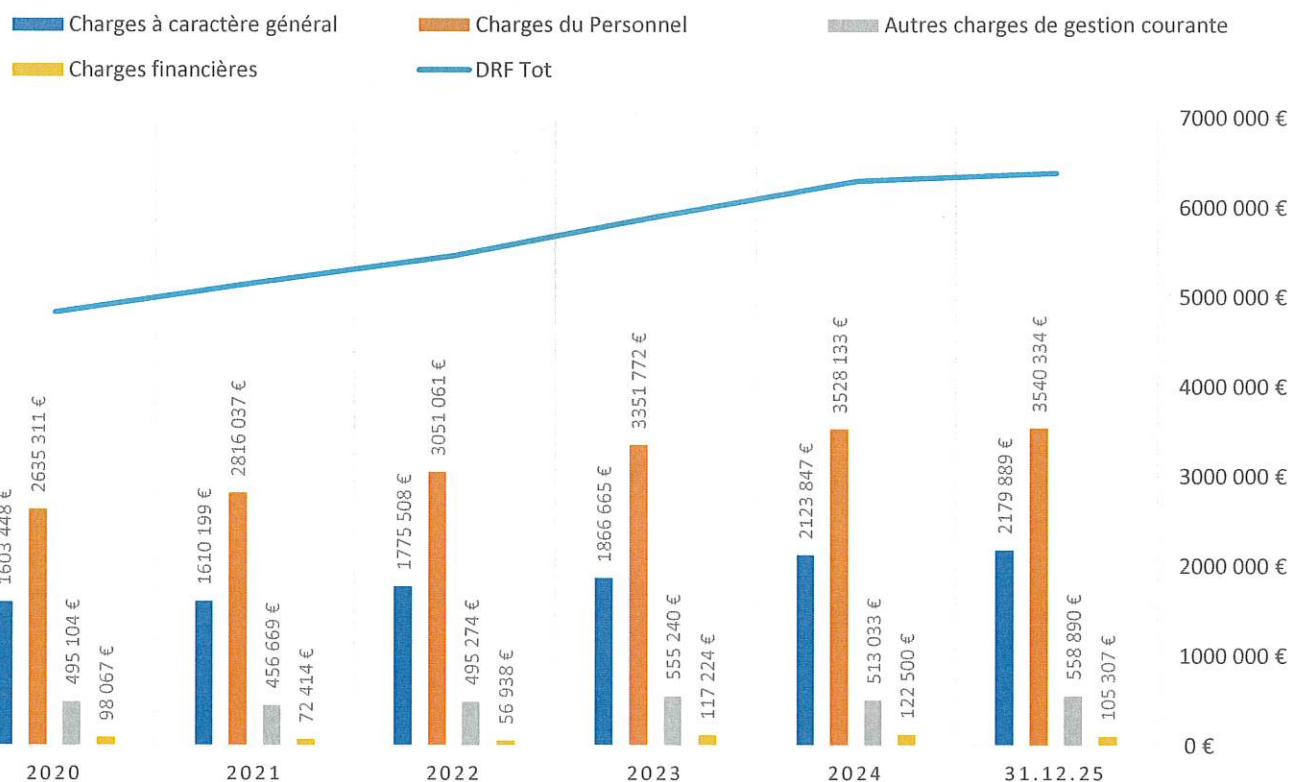
PARTIE 3 : ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

I. Fonctionnement : dépenses, recettes et équilibre

A. L'analyse des dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en progression compte tenu de l'augmentation de la population, des services associés à un contexte inflationniste et aux impacts de la pandémie mondiale de 2019-2020. Mais elles sont toutefois globalement maîtrisées et représentent en moyenne + 4,17 % d'augmentation par an entre 2020 et 2025.

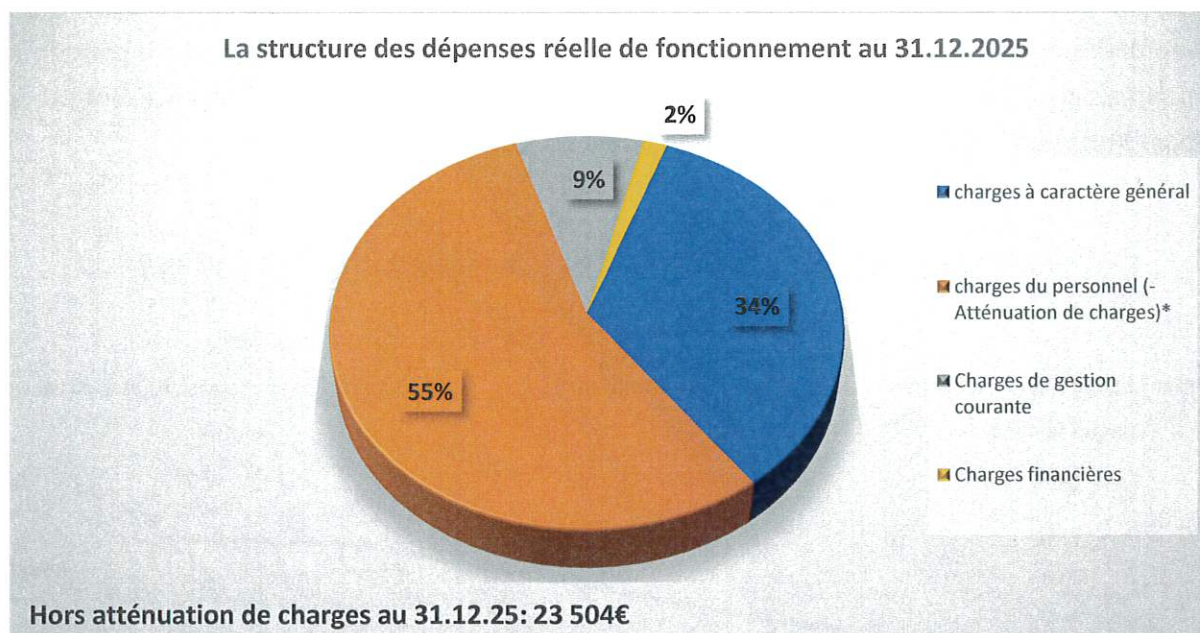
EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020-2025



En 2025, le poids des charges de fonctionnement représentait 990 € / Habitant (contre 1 064 € en 2024) inférieure à la moyenne nationale pour les communes de même strate qui était de 1 207€/habitant / sources : ratios 2025 DGFIP.

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse (+ 1,46 %).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Estimation
DRF €	4 833 089 €	5 155 388 €	5 460 318 €	5 893 858 €	6 296 619 €	6 388 270 €	Moyenne augmentation/an période 2020-2025
Evolution	-3,77%	6,67%	5,91%	7,94%	6,83%	1,46%	4,17%



Dépenses réelles de fonctionnement	Chap	Estimation 2025	Part des Dép. Fonct.
charges à caractère général	011	2 179 889 €	34,27%
charges du personnel (-Atténuation de charges)*	012	3 516 830 €	55,29%
Charges de gestion courante	65	558 890 €	8,79%
Charges financières	66	105 307 €	1,66%
TOTAL		6 360 916 €	100,00%

* Hors atténuation de charges : 23 504 €

➤ Les charges de personnel (012)

La volonté municipale est de maximiser les services publics en régie directe tout en garantissant la qualité de service.

Ce mode de gestion influe fortement sur les charges de personnel, qui constituent un poste central du budget communal.

Ce chapitre budgétaire (hors atténuations de charges en recettes de fonctionnement) représente **55,29 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 et connaît une hausse maîtrisée de **+ 0,35 %**, après une progression de **+ 5,26 %** en 2024 par rapport à 2023.

Cette évolution tient à différents facteurs : la mise en place d'une participation employeur pour la prévoyance des agents, la hausse de la cotisation patronale de la caisse de retraite CNRACL (+5 points), la pérennisation des recrutements réalisés en 2024 sur l'ensemble de l'année (RRH, ASVP, assistante CTM, CCAS, responsable du pôle familles), ainsi que la création d'un poste de cuisinier au restaurant scolaire.

Pour information, en 2024, le poids des charges de personnel (montant net) représentait 561 €/habitant, inférieur à la moyenne nationale pour les communes de même strate (628 €/habitant / sources : ratios DGFIP 2024).

Chaque année, ces charges évoluent également de manière mécanique sous l'effet du de la revalorisation du RIFSEEP et de l'augmentation des cotisations patronales, notamment celles liées à la caisse de retraite CNRACL.

Cette progression limitée illustre la volonté de la collectivité de maîtriser les dépenses de personnel tout en maintenant un service public de qualité et en répondant aux besoins croissants de la population.

➤ Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général regroupent les dépenses liées aux fluides (eau, électricité, gaz, combustibles), aux denrées alimentaires (restaurant scolaire, crèche, ALSH), aux achats de fournitures et de petits équipements, aux fournitures scolaires et aux transports des écoles, ainsi qu'aux fournitures d'entretien et de réparation réalisées en régie sur les bâtiments publics et la voirie.

Elles comprennent également l'entretien des espaces verts, les produits ménagers et d'hygiène, les frais de nettoyage des locaux, les fournitures de bureau et consommables, les vêtements de travail réglementaires du personnel, ainsi que les contrats de maintenance et les prestations de services extérieurs.

En 2025, ce chapitre représente **34,27 %** des dépenses de fonctionnement, pour un montant total de 2 179 889 €. Il se stabilise avec une hausse limitée à **+ 2,64 %**, traduisant les efforts de maîtrise des services, après l'augmentation marquée de + 13,78 % enregistrée entre 2023 et 2024, principalement liée à un contexte inflationniste exceptionnel.

Estimation

Art.	Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol° 24-25
60611	Fournitures - Eau et assainissement	33 595 €	48 784 €	20 958 €	46 388 €	37 382 €	15 488 €	-59%
60612	Fournitures - Energie - Electricité	121 345 €	124 942 €	132 576 €	170 554 €	215 273 €	182 860 €	-15%
60621	Fournitures - Combustibles	43 570 €	65 669 €	57 887 €	49 711 €	49 350 €	78 190 €	58%
60622	Fournitures - Carburants	8 007 €	10 180 €	10 945 €	12 333 €	14 729 €	15 129 €	3%
60623	Fournitures - Alimentation	147 636 €	164 933 €	193 902 €	181 092 €	183 559 €	180 702 €	-2%

En 2025, les dépenses liées aux fluides et aux consommations des services ont connu des évolutions contrastées.

Les dépenses d'électricité ont diminué grâce à la mise en place d'éclairages économes et à la baisse des tarifs de l'énergie, tandis que les coûts de l'eau enregistrent une légère baisse relative, à pondérer toutefois. Les factures étant souvent réparties sur deux exercices, certaines n'ont pas été réceptionnées à la clôture de l'année. L'accroissement du nombre de bâtiments desservis et certains travaux nécessitent des raccordements aux réseaux.

Les dépenses de carburant ont légèrement augmenté **(+ 3 %)** tout en restant maîtrisées, alors que les frais de combustibles ont connu une forte progression **(+ 58 %)**, liée à la hausse des prix sur le marché de l'énergie.

Parallèlement, la collectivité poursuit le travail engagé en 2023 et 2024 sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des achats de denrées alimentaires, limitant ainsi l'impact de l'inflation sur les matières premières sans affecter la qualité de la restauration collective.

Les achats de fournitures au sein des services ont également été optimisés, tandis que le renouvellement de certains marchés (entretien ménager, entretien des espaces verts et services divers) ainsi qu'un suivi rigoureux des contrats de maintenance ont contribué à la maîtrise globale des charges.

➤ **Autres charges de gestion courante (65)**

Les charges de gestion courante regroupent les subventions versées aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe (CCAS...), la dotation de forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association, les frais liés aux créneaux piscine pour les écoles, le renouvellement des licences informatiques des services, ainsi que diverses autres redevances.

En 2025, ce poste de dépenses a enregistré une hausse de **8,94 %**.

➤ Charges financières (66)

Les charges financières représentent 1,66 % des dépenses de fonctionnement en 2025 et ce poste continue de diminuer de manière régulière depuis 2016. La hausse constatée en 2023 s'explique par le financement par emprunt de projets d'équipements structurants, tels que la restauration extérieure de l'église, la réhabilitation du Fabulieu, la requalification de la rue du Stade ou l'extension de l'école Béranger. En revanche, aucun emprunt n'a été contracté en 2024 et 2025, contribuant à la stabilité de ce poste.

B. L'analyse des recettes de fonctionnement

Entre 2020 et 2025, les recettes de fonctionnement ont connu une augmentation annuelle moyenne de + 4,19 %. En 2025, elles enregistrent toutefois un léger repli de - 0,65 % par rapport à 2024 (hors recettes exceptionnelles).

En 2024, les produits de fonctionnement s'élevaient à 1 286 €/habitant (contre 1 280 €/habitant en 2024), alors que la moyenne nationale pour les communes de même strate était de 1 350 €/habitant (contre 1 307 €/habitant en 2024) / sources : ratios DGFiP 2024.

Cette évolution témoigne de la solidité et de la santé financière de la commune.

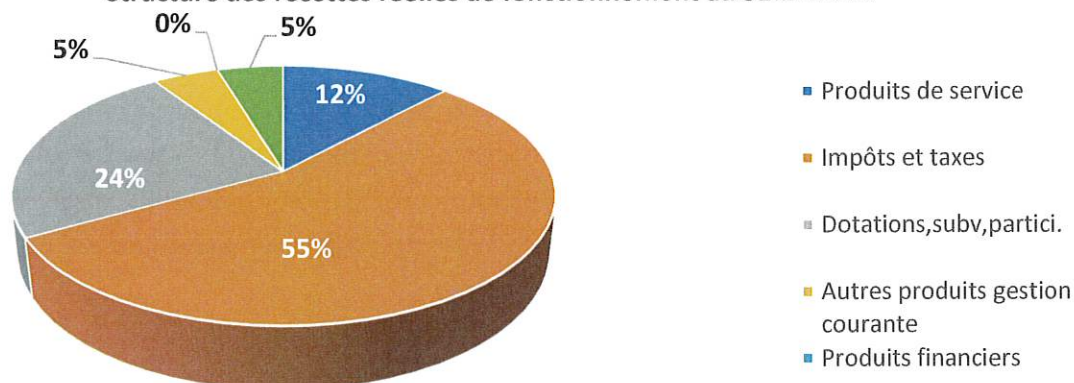
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
RRF €	6 107 066€	6 438 145€	6 850 335€	7 767 147€	8 045 583€	8 789 587€	augm / an 2020- 2025
RRF rect. *	6 107 066€	6 438 145€	6 850 335€	7 428 753€*	7 813 117€*	8 378 779€*	
Evolution	-1,14%	5,42%	6,40%	13,38%	3,58%	7,14%	

RRF 2023 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2023 (cession de terrain) de 338 394 €.

RRF 2024 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2024 (Boni exploitation ZAC Beausoleil) de 232 466 €.

RRF 2025 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2025 (vente de la boulangerie) de 410 108 €.

Structure des recettes réelles de fonctionnement au 31.12.2025



Recettes Réelles de fonctionnement	Chapitre	Estimation 2025	Part des Rec. Fonct.
Produits de service	70	1 056 845 €	12,02%
Impôts et taxes	73	4 834 184 €	55,00%
Dotations, subv, partici.	74	2 082 521 €	23,69%
Autres produits gestion courante	75	405 224 €	4,61%
Produits financiers	76	5 €	0,00%
Produits exceptionnels	77	410 808 €	4,67%
TOTAL		8 789 587 €	100,00%

➤ Les produits de services (70)

Les recettes issues des produits des services restent relativement stables en 2025, s'élevant à 1 056 845 €, contre 1 029 276 € en 2024, et représentent **12,02 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Sur la période 2020-2025, ce poste a progressé en moyenne de **+ 7,70 %** par an, porté à la fois par les augmentations tarifaires et par la croissance du nombre d'utilisateurs dans les services, notamment le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et la crèche, en lien avec l'extension du nombre de places proposées.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne augm / an 2020-2025
Produits des services €	551 439	744 144	877 149	981 651	1 029 276	1 056 845	
Evolution	-23,19%	+ 34,95%	+17,87%	+ 11,91%	+4,85%	+2,68%	8,18%
Hausse Moy. des tarifs	+2%	+2%	+7%	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	

➤ Les impôts, taxes et fiscalité locale (73 et 731)

Les recettes des impôts et taxes s'élèvent à 4 834 184 € en 2025 contre 4 394 196 € en 2024, soit + **9,10 %**, et représentent 55,00% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Les droits de mutation (73)

Les droits de mutation enregistrent une baisse constante depuis 2023, conséquence d'un marché immobilier instable, marqué par une diminution générale des permis de construire dans le neuf, la hausse des taux d'emprunt et des coûts des matériaux, ainsi que par des tensions structurelles dans le secteur de la construction et du bâtiment.

Après plusieurs années de hausse, notamment soutenue par la production de logements dans le cadre des deux ZAC (Laiterie et Beausoleil), la dynamique s'est essouffée en 2023.

En 2025, les droits de mutation poursuivent leur recul avec une baisse de - **25,88 %**.

Sur la période 2020-2025, l'évolution reste fluctuante d'une année à l'autre, avec une moyenne globale négative de -5,13 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droit de mutation	269 224€	308 977€	327 732€	266 771€	306 585€	226 623€
Evolution	-19,09%	+15,37%	+6,07%	-18,60%	+14,92%	-25,88%

➤ La fiscalité intercommunale (73211, 73212, 73221, 73223)

En 2025, 12,01 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune proviennent de la fiscalité reversée par la Communauté de communes de Grand Lieu, soit 1 046 763 €, via l'attribution de compensation, la dotation de solidarité, le FNGIR et le FPIC.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation	496 811 €	496 811 €	496 811 €	496 812 €	496 812 €	496 816 €
Dotation de solidarité	431 651 €	452 776 €	452 776 €	435 926 €	433 315 €	447 640 €
FNGIR	18 808 €	18 808 €	18 808 €	18 808 €	18 808 €	18 808 €
FPIC	124 574 €	129 242 €	131 350 €	132 004 €	133 533 €	83 479 €
Total	1 111 080 €	1 097 637 €	1 098 178 €	1 083 550 €	1 082 468 €	1 046 743 €
	0,64 %	-1,21 %	0,05 %	-1,33 %	-0,09 %	-3,25 %

➤ La fiscalité directe locale (73)

En 2025, la fiscalité directe locale représente **34,48 %** des recettes de fonctionnement, pour un montant total de 3 030 577 €, en légère baisse de -1,42 % par rapport à 3 076 109 € en 2024.

À ce montant s'ajoute la dotation de compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation, qui s'élève à 530 241 € (contre 412 933 € en 2024), portant la part globale de la fiscalité à 40,51 % des recettes.

Sur la période observée, la fiscalité directe locale progresse en moyenne de + 3,47 % par an sur six ans.

La baisse constatée en 2021 résulte de la suppression de la taxe d'habitation, partiellement compensée par l'augmentation du taux de taxe foncière (la part départementale ayant été transférée aux communes) et par la dotation de compensation.

Toutefois, cette réforme limite, à terme, l'impact de la progression des bases fiscales et réduit l'autonomie financière des communes.

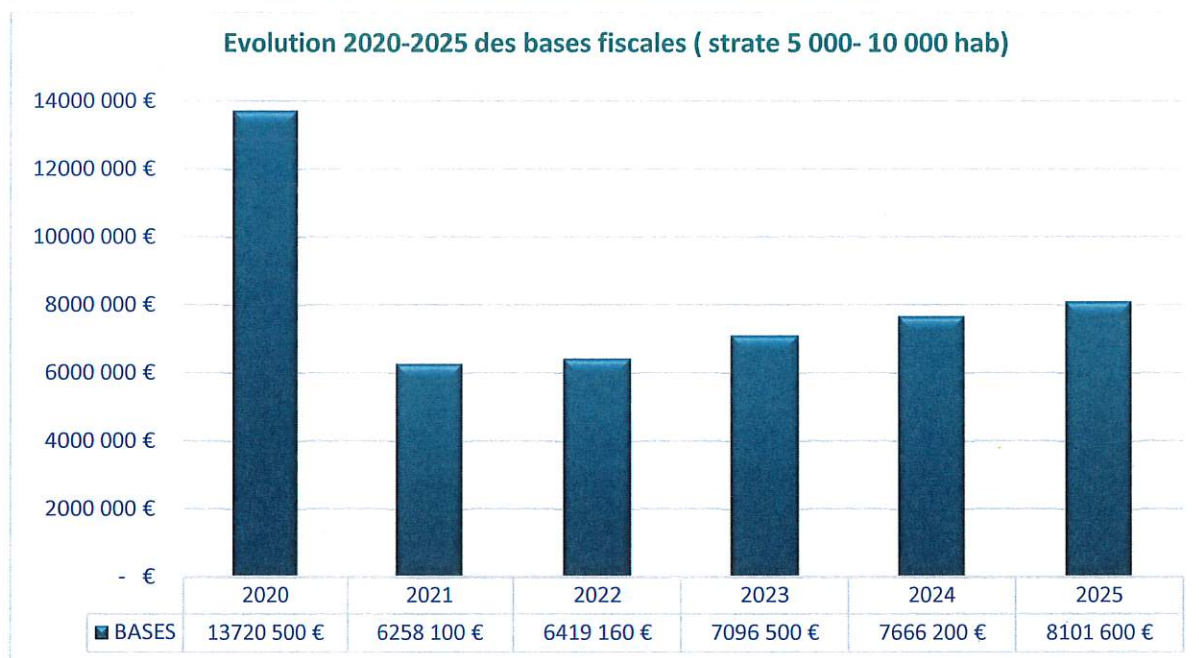
	2020	2021*	2022	2023	2024	2025
Evolution des bases	4,80%	-54,39%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%
Evolution des taux	0%	0%	6%	0%	0%	0%
Produit des Contrib. Directes (73111)	2 602 453 €	2 375 659 €	2 634 999 €	2 849 762 €	3 074 311 €	3 030 577 €
Evolution (N-(N-1))	100 594 €	-226 794 €	259 340 €	214 763 €	224 549 €	- 43 734 €
Evolution en %	4,02%	- 8,71%	10,92%	8,15%	7,88%	- 1,42%
Dot° de compensation perte de taxes		358 835 €	342 159 €	367 921 €	412 933 €	530 241 €

* suppression de la taxe d'habitation

➤ La dynamique des bases

Les taux d'imposition votés par les communes ne sont pas les seuls facteurs susceptibles d'influencer la pression fiscale sur les contribuables.

L'évolution des bases fiscales constitue un autre levier important.



Dans un contexte économique marqué par une forte inflation, les valeurs locatives cadastrales, qui servent de référence au calcul des impôts locaux, ont été revalorisées forfaitairement de 1,7 % en 2025, après une hausse de 3,9 % en 2024.

Cette revalorisation, qui reflète partiellement la progression des loyers et de l'inflation, impacte directement le montant des impôts locaux payés par les contribuables.

Pour 2026, l'INSEE a publié le 15 décembre 2025 une nouvelle revalorisation limitée à **+ 0,8 %**, traduisant une hausse modérée des bases et contribuant à contenir l'évolution de la pression fiscale pour l'année à venir.

➤ Reconduction majoritaire des taux votés en 2025 par les communes au niveau national

Selon l'analyse nationale de la DGFIP portant sur les taux votés entre 2024 et 2025, les communes ont majoritairement maintenu leurs taux de fiscalité directe locale. Ainsi, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été reconduite dans 86,3 % des communes, la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) dans 87,3 % des cas, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) dans 85,1 % des situations, et la cotisation foncière des entreprises (CFE) dans 90,5 % des communes.

Taxe	% de communes avec taux reconduit	% avec Hausse	% avec Baisse
TFPB	86,3 %	12,6 %	1,1 %
TFPNB	87,3 %	11,6 %	1,1 %
THS	85,1 %	14,0 %	0,9 %
CFE	90,5 %	8,2 %	1,3 %

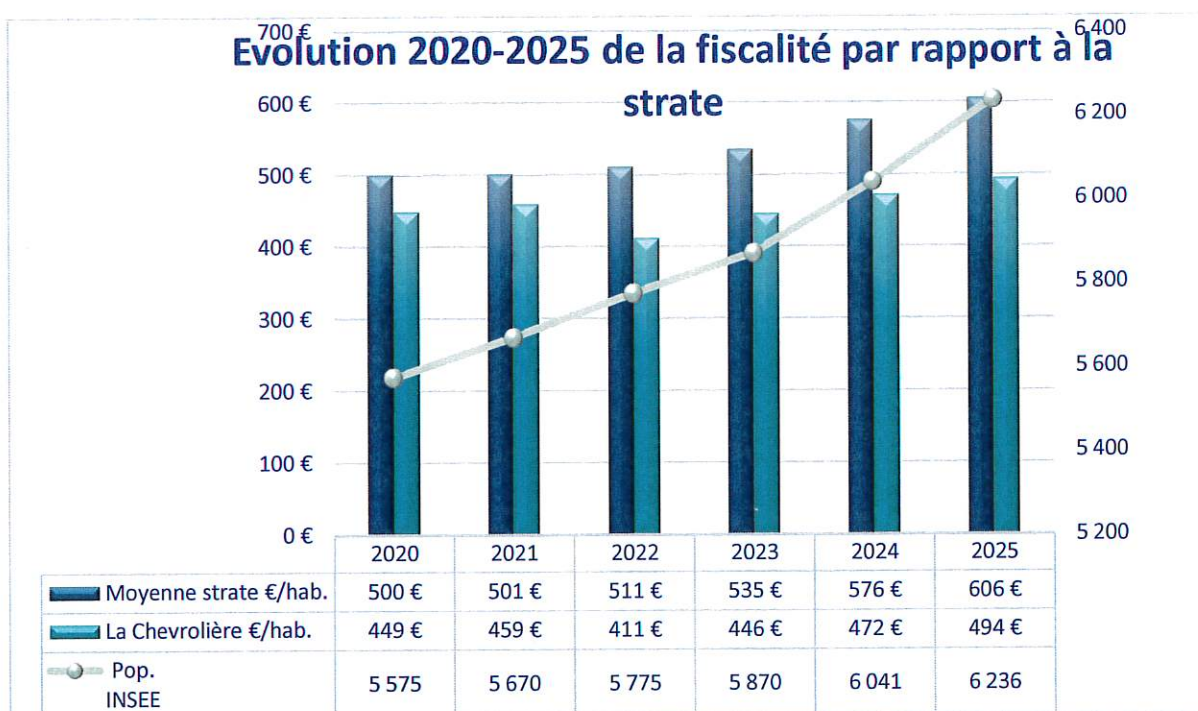
La commune de La Chevrolière s'inscrit pleinement dans cette dynamique, avec une volonté politique affirmée de maintenir ses taux d'imposition inchangés. Seule l'évolution des bases nationales, revalorisées par l'État, a contribué à la progression de la fiscalité.

⇒ **Analyse des taux votés en 2025 sur le territoire de Grand Lieu Communauté :**

2025 – Source DGFIP – Taux de la fiscalité directe votés par les communes										
	La Chevrolière	Moy. de la strate	St Phil.	PSM	Geneston	Montbert	St Colomban	St Lumine	La Limouzinière	Le Bignon
	2025									
Hab.	6 236	5000-10000	9 584	6 865	3 763	3 357	3 560	2 398	2 528	4 026
TFPB	36,00 %	40,11%	41,28%	48,50%	37,85%	38,50%	38,07%	35,13%	34,37%	33,50%
TFPNB	53,07 %	53,09%	66,91%	86,10%	63,87%	51,17%	63,67%	63,87%	54,74%	40,00%
THS	17,76 %	18,70 %	20,25%	22,60%	24,33%	18,50%	25,34%	18,75%	18,95%	12,50%

Source – Ratios DGFIP

Sur la période 2020-2025, le niveau de fiscalité à La Chevrolière demeure inférieur à la moyenne des communes de même strate.



En 2025, le poids de la fiscalité s'élève ainsi à 494 € par habitant, contre 606 € en moyenne pour la strate.

Au regard de ces éléments, la commune dispose de marges de manœuvre en matière de fiscalité, ce qui se traduit par une économie fiscale annuelle pour les contribuables chevrolins par rapport aux communes comparables.

S'agissant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS), les communes ont retrouvé depuis 2023 la faculté de voter leur taux, après trois années de gel à leur niveau de 2019 dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette date, l'assiette de la taxe est toutefois limitée aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette variable fiscale a été largement mobilisée au niveau national entre 2023 et 2025.

En 2025, la commune de La Chevrolière a fait le choix de ne pas instaurer de majoration du taux applicable aux résidences secondaires, ni de taux sur les logements vacants.

➤ Dotations et participations (74)

En 2025, les dotations et participations, incluant la dotation globale de fonctionnement (DGF), s'élèvent à 2 082 521 €, contre 2 048 583 € en 2024, soit une progression de + **1,65 %**.

Elles représentent ainsi **23,69 %** des recettes réelles de fonctionnement. Il convient de souligner que ces dotations sont calculées sur la base d'une population inférieure de 8 % à la population INSEE, elle-même en deçà de la population réelle.

S'agissant plus particulièrement de la dotation forfaitaire des communes, après une phase de stagnation en 2020 et 2021, la DGF connaît une évolution progressive à compter de 2022, atteignant une hausse de + 3,22 % en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne d'augm / an sur 5 ans
DGF €	522 199	526 296	533 128	548 743	566 464	536 138	
Evolution	0,60 %	0,80 %	1,30 %	2,93 %	3,22 %	-5,35 %	1.77 %
Perte annuelle	- 276 291	- 272904	- 266 072	- 250 457	-232 736	-263 062	

Pour mémoire, depuis 2015, après une baisse marquée des dotations forfaitaires de la DGF sur la période 2015-2017, une relative stagnation est observée entre 2018 et 2025. En cumul, cette évolution se traduit toutefois par un manque à gagner estimé à 2 809 059 € pour la commune.

La dotation de solidarité rurale (DSR) s'élève à 544 209 € en 2025, contre 512 048 € en 2024, soit une progression de **+ 6,28 %**.

La dotation nationale de péréquation (DNP) atteint quant à elle 45 754 € en 2025, contre 44 909 € en 2024, représentant une hausse de **+ 1,88 %**.

Les participations d'autres organismes, notamment celles versées par la CAF, concernent le financement du fonctionnement de la crèche municipale et de l'ALSH dans le cadre des conventions en vigueur.

L'évolution du nombre de places à la crèche a eu un impact sur le niveau de ces participations.

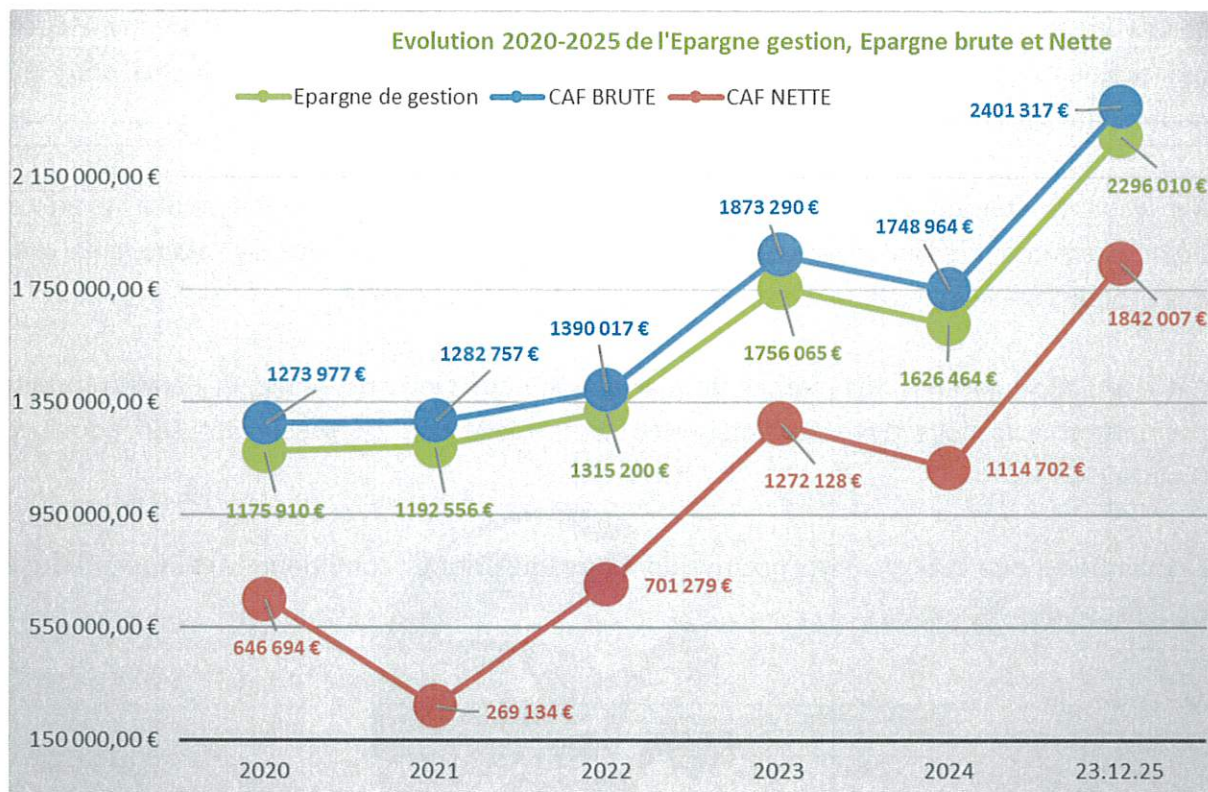
En 2025, les recettes perçues de la CAF s'élèvent à 419 429 €, contre 443 763 € en 2024, soit une baisse de **- 5,5 %**.

C. La situation de l'épargne

L'épargne brute représente la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements au cours de l'exercice. Elle s'apparente à la notion de « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. Concrètement, il s'agit du flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement, permettant de rembourser la dette et/ou d'investir.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être mobilisée pour l'investissement ou le remboursement de la dette, c'est-à-dire la part des recettes non absorbée par les dépenses courantes.

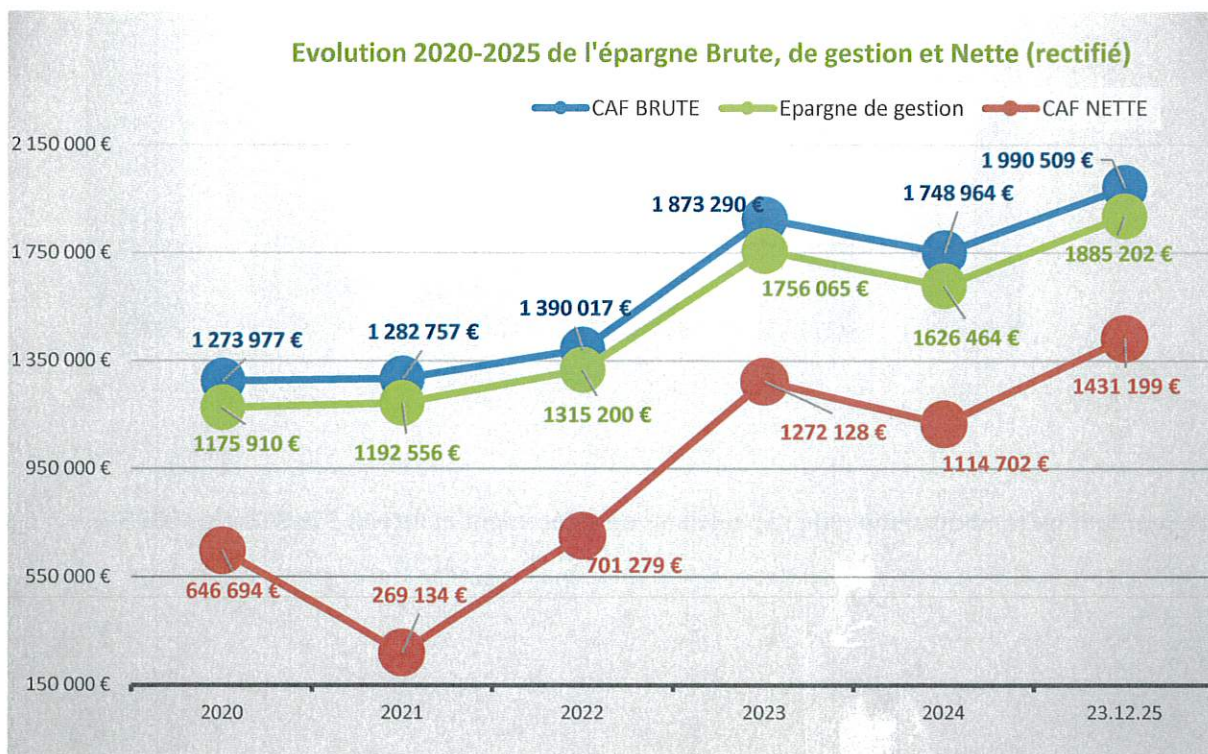
L'épargne nette en 2025 est estimée à environ 1 842 007 €.



RRF 2023 et CAF Brut 2023 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2023 (cession de terrain) de 338 394 €.

RRF 2024 et CAF Brut 2024 : Les montants comprennent une recette exceptionnelle 2024 (clôture ZAC Beausoleil) de 232 466 €.

RRF 2025 et CAF Brut 2025 : Les montants comprennent des recettes exceptionnelles 2025 (Cessions) de 410 108 €.

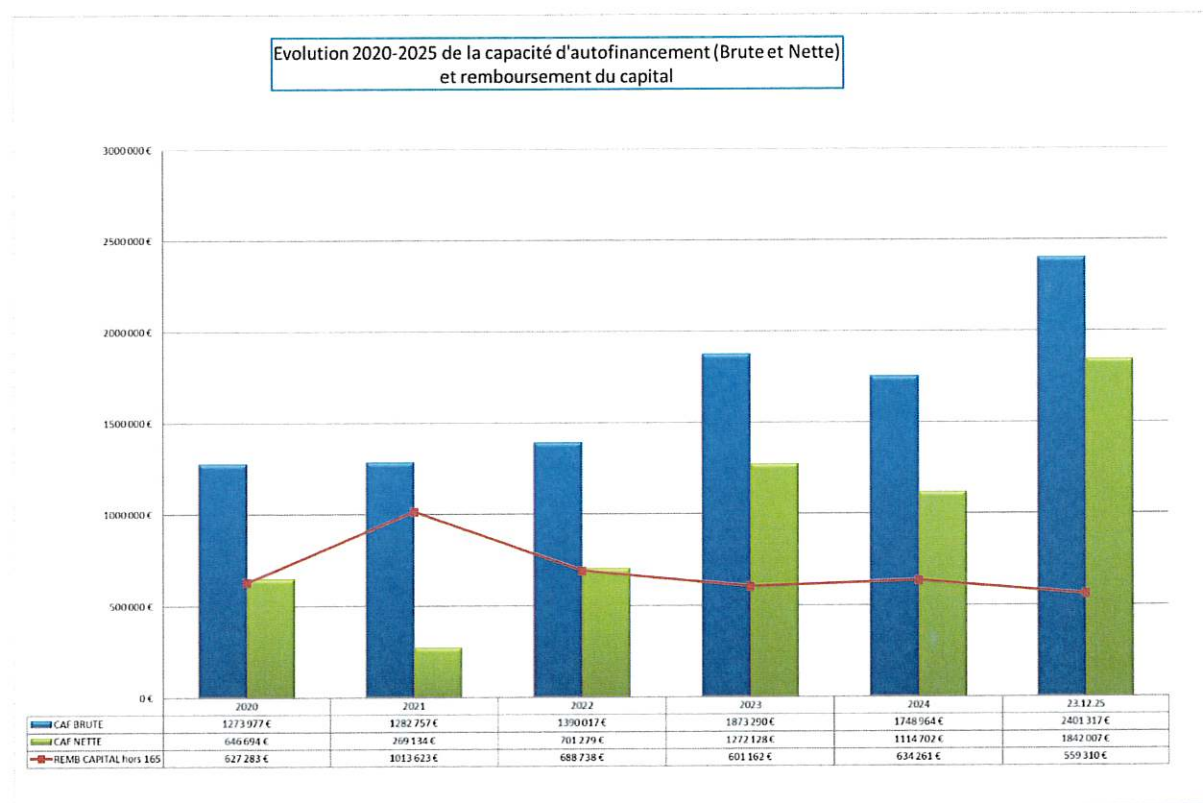


La CAF brute a atteint 2,40 M€ en 2025, et l'épargne de gestion reste supérieure à 2 M€, ce qui témoigne de la capacité de la collectivité à financer ses investissements tout en maintenant le niveau de service à la population.

Ces résultats intègrent des éléments exceptionnels ayant contribué favorablement à l'exercice 2025, notamment les indemnités perçues dans le cadre du contentieux de Passay, ainsi que des produits de cessions et la reprise de l'excédent de clôture 2024.

Cette situation garantit des marges de manœuvre pour l'investissement et l'endettement, permettant à la collectivité de poursuivre ses projets tout en préservant son équilibre financier.

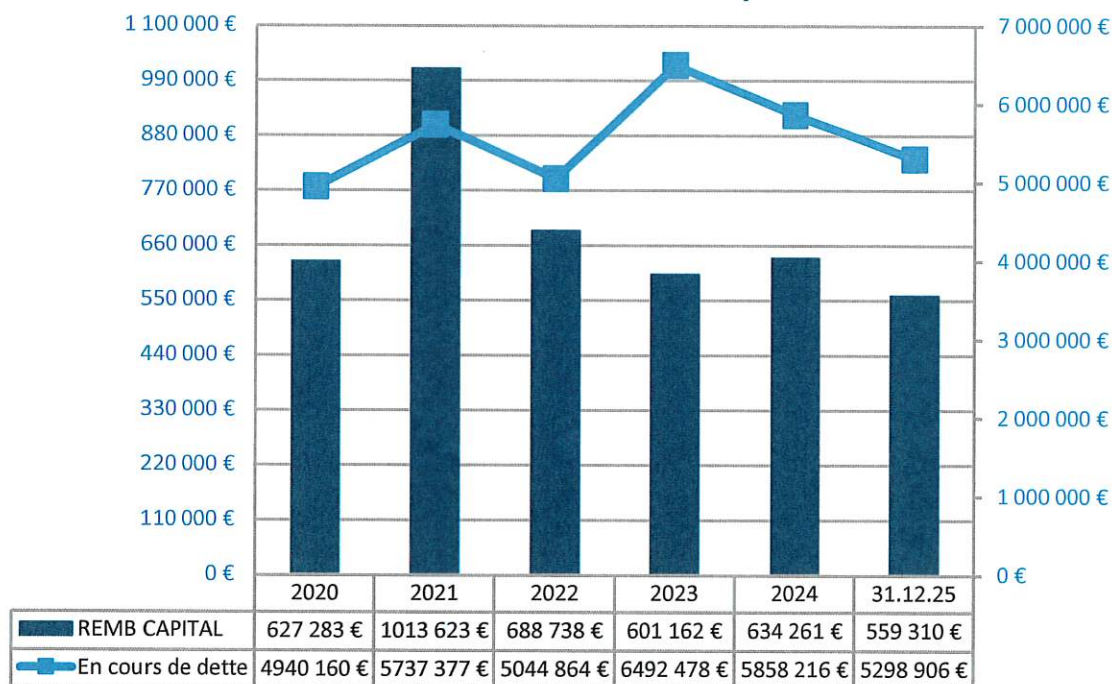
Le maintien d'une épargne nette positive demeure une priorité, conditionnée par une maîtrise rigoureuse des dépenses.



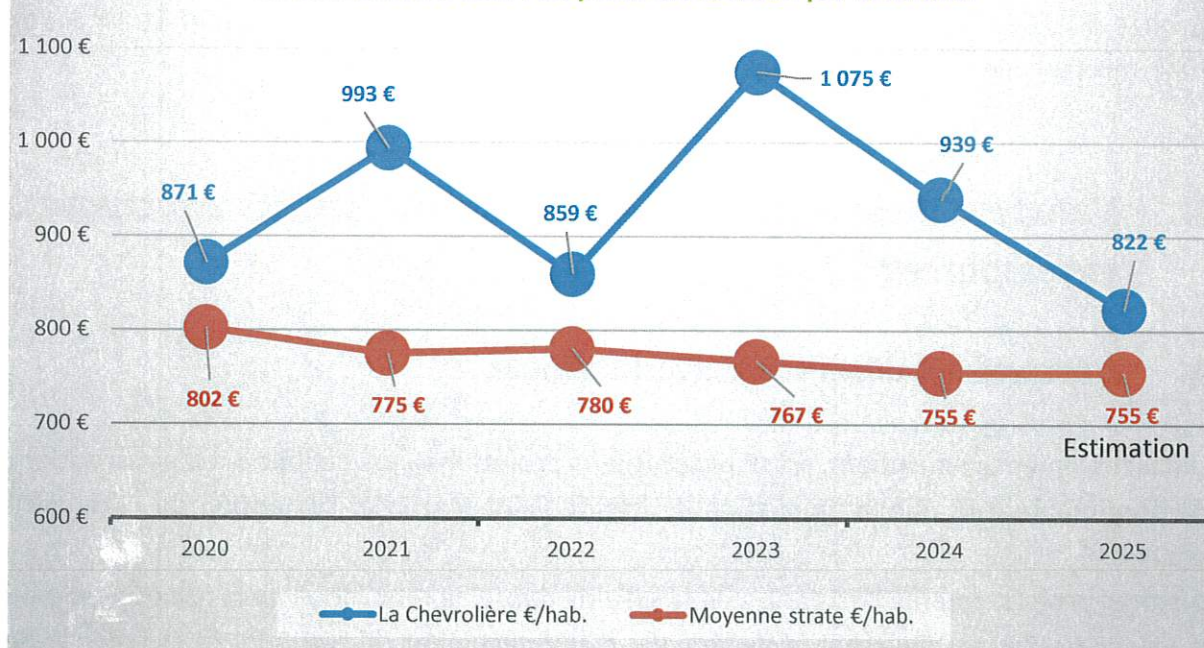
Le montant du remboursement du capital diminue légèrement et atteint 559 310 € en 2025.

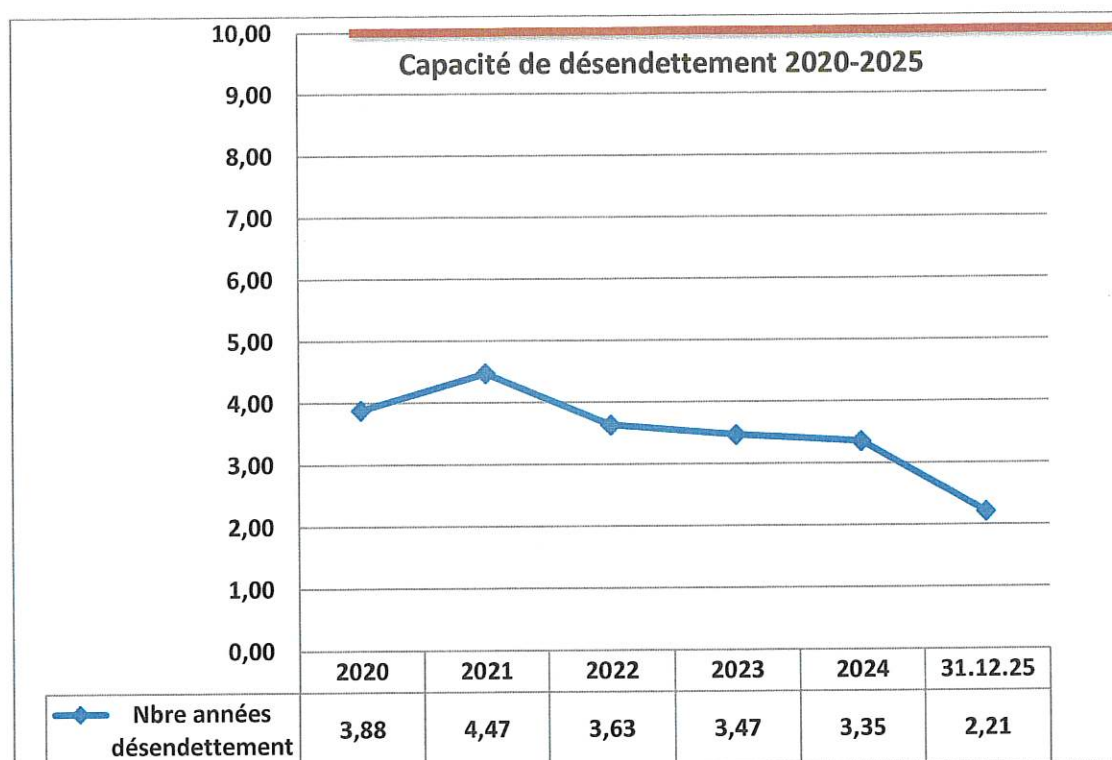
D. La situation de la dette

Evolution 2020-2025 de l'encours de la dette et du remboursement du capital



Evolution 2020-2024 du poids de la dette par habitant





La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser la totalité de son encours de dette en mobilisant l'ensemble de son épargne brute.

Ce ratio est un indicateur de solvabilité : il est considéré comme bon en dessous de 3 ans, moyen entre 5 et 7 ans et critique au-delà de 10 ans.

En 2025, le délai de désendettement s'établit à **2,21 ans**, en amélioration par rapport à 3,94 ans en 2024, reflétant une situation financière favorable.

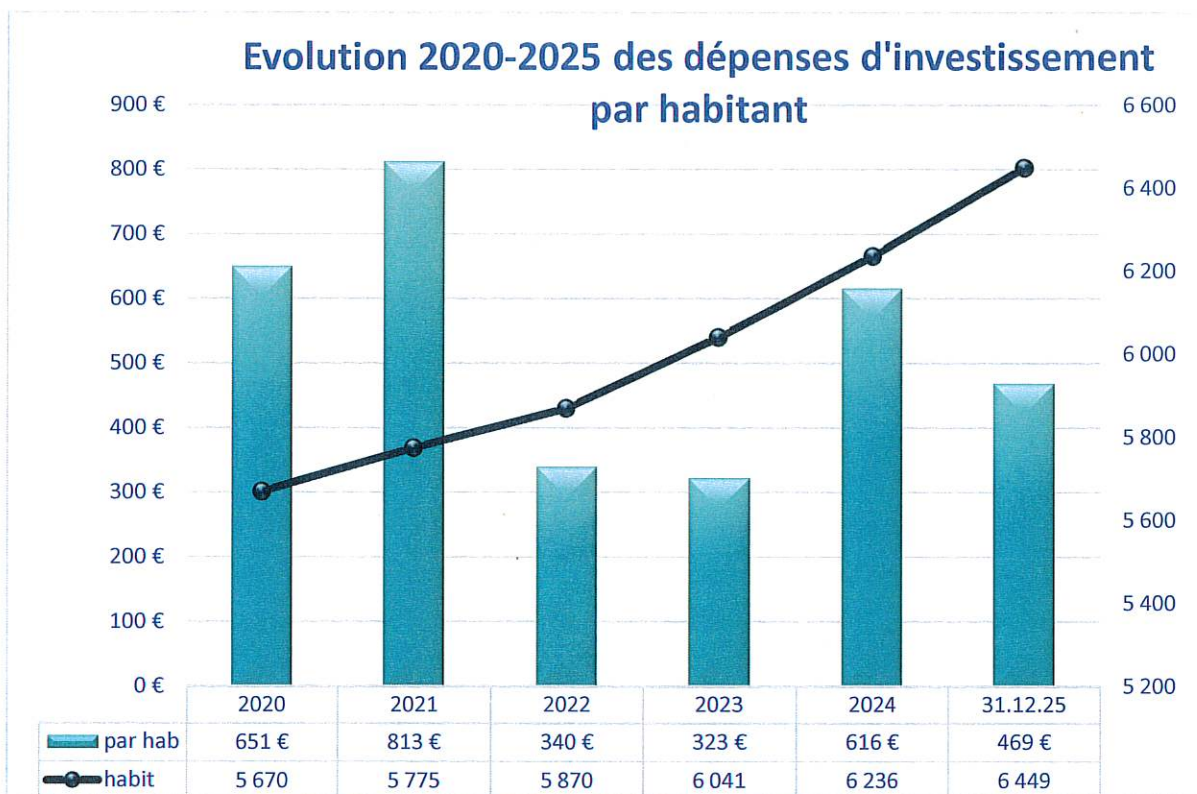
II. L'analyse de la section d'investissement : projets structurants et ressources

A. L'analyse des dépenses d'investissement

L'investissement se maintient, porté par plusieurs projets majeurs bénéficiant d'autorisations de programme, tels que la rénovation de l'église Saint-Martin et l'extension du restaurant scolaire.

D'autres projets, comme l'extension de la salle de danse, la rénovation de la rue du Stade ou le village de Passay, illustrent la dynamique d'aménagement du territoire et la volonté de développer les infrastructures communales.

Cette stabilité s'explique également par le report de certains travaux en raison d'aléas ou de levées de réserves prévues en 2025.



Entre 2020 et 2025, la commune a engagé **26,39 M€** de dépenses réelles d'investissement, dont 19,19 M€ consacrés aux équipements.

Pour 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à **4 871 829 €**, soit en moyenne 755 € par habitant. Sur ce montant, 3,02 M€ sont consacrés aux dépenses d'équipement, représentant 469 € par habitant.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dép. invest €	4 338 830	5 801 177	2 718 095	2 738 925	4 829 589	4 871 829
Dép. d'équipt	3 673 559	4 690 643	1 995 063	1 949 497	3 844 143	3 023 721

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- **Immobilisations incorporelles (chap. 20)** : elles s'élèvent à 230 692 € en 2025, contre 175 264 € en 2024, et représentent 4,73 % des dépenses réelles d'investissement en 2025.
- **Subventions d'équipement versées (chap. 204)** : elles atteignent 12 078 € en 2025, contre 65 099 € en 2024, soit 0,24 % des dépenses réelles d'investissement.
- **Immobilisations corporelles (chap. 21)** : elles s'élèvent à 1 186 274 € en 2025, contre 1 122 691 € en 2024, et représentent 24,35 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Immobilisations en cours (chap. 23)** : elles s'élèvent à 1 606 754 € en 2025, contre 3 043 230 € en 2024, soit 32,98 % des dépenses réelles d'investissement. Elles concernent l'ensemble des travaux de construction et de rénovation des bâtiments et de la voirie, notamment les crédits de paiement issus des autorisations de programme.
- **Autorisations de programme** : conformément à l'article L.2311-3-1 du CGCT, les dotations budgétaires relatives aux dépenses d'investissement peuvent être composées d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas imputer sur un seul exercice budgétaire l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Plusieurs programmes d'investissement sont actuellement en cours :

- **Les crédits de paiement** inscrits en 2025 et non consommés feront l'objet d'un rééchelonnement en fonction de l'état d'avancement des travaux ;
- S'agissant du **projet de requalification des espaces publics de Passay**, un accord a été conclu entre la commune et les parties prenantes pour une reprise et un achèvement des travaux en 2026 ;
- Des autorisations de programme sont en cours pour les **travaux de restauration de l'église Saint-Martin ainsi que pour le projet d'extension du restaurant scolaire**.

À titre de compléments, les derniers postes de dépenses d'investissement sont les suivants :

- **Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)** : ils s'élèvent à 433 956 € en 2025, contre 285 098 € en 2024, et représentent 8,70 % des dépenses réelles d'investissement. Ces montants correspondent principalement aux taxes d'aménagement perçues en année N-1 et reversées à Grand Lieu Communauté conformément aux conventions en vigueur. À ce titre, un premier versement exceptionnel de taxe d'aménagement a été perçu en 2023 auprès de l'entreprise ARMOR ; le second versement, encaissé en 2024, sera reversé en 2025 à Grand Lieu Communauté.
- **Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)** : ils s'élèvent à 559 310 € en 2025, contre 635 247 € en 2024, soit une diminution de 11,95 %, et représentent 11,48 % des dépenses réelles d'investissement.

B. L'analyse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement reposeront principalement sur les subventions de l'État et les fonds européens, complétées par une mobilisation des fonds propres de la commune. Elles comprennent également des recettes à caractère fluctuant, liées aux dépenses d'investissement réalisées, mais perçues avec un décalage dans le temps.

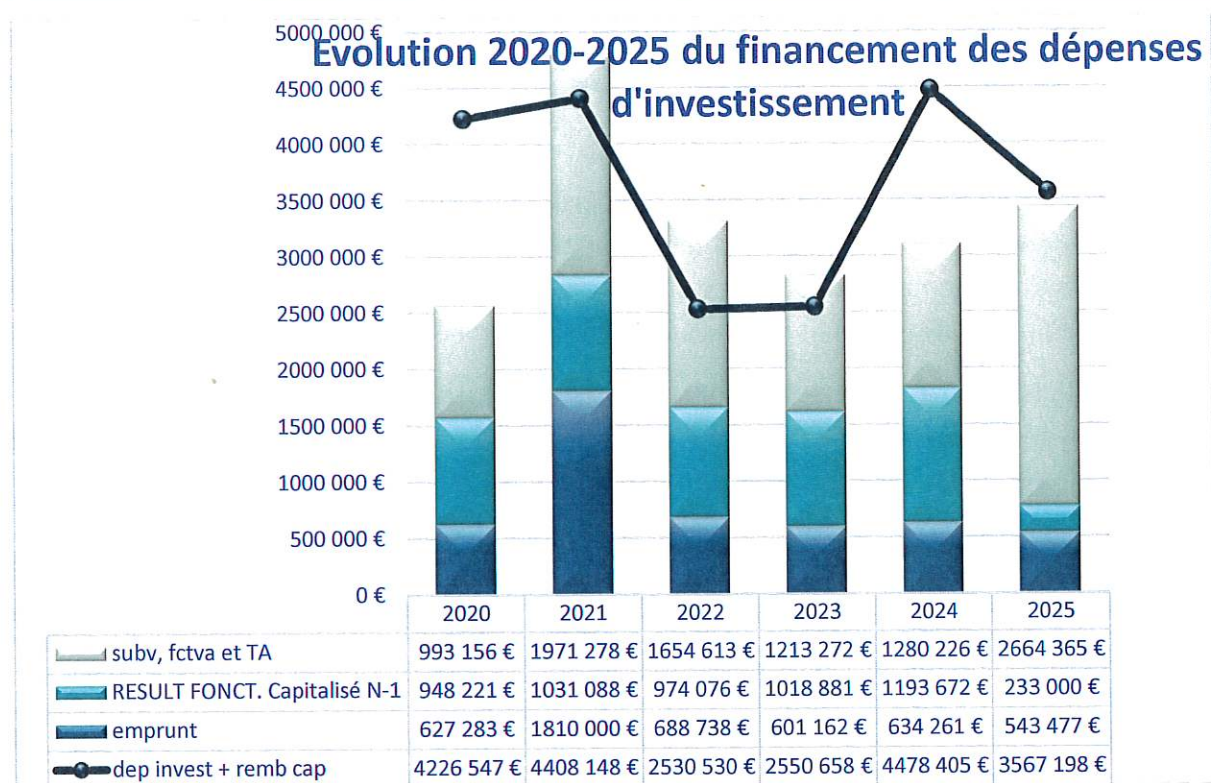
À ce titre, le FCTVA représente 16 % des recettes d'investissement, contre une moyenne de 12 % sur les six dernières années. Les subventions constituent 71 % des recettes, à comparer à une moyenne de 27 % sur la même période de référence.

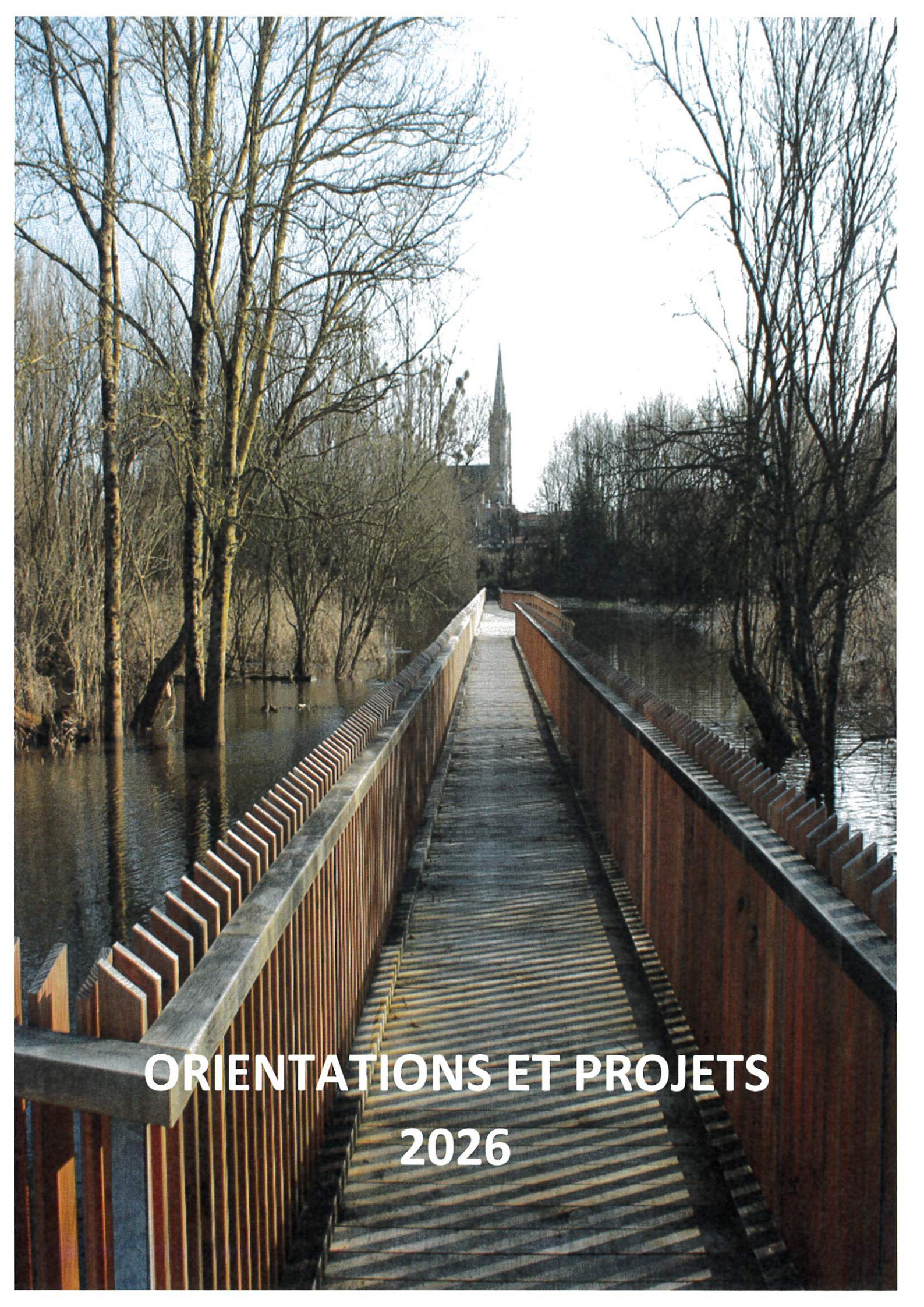
Sur la période 2020-2025, la commune a mobilisé 5,87 M€ d'emprunts.

Sur cette même période, la commune a remboursé 4,12 M€ de capital et 608 116 € d'intérêts au titre de sa dette.

Parallèlement, elle a dégagé un excédent cumulé de fonctionnement de 5,39 M€, traduisant une capacité à financer ses engagements tout en préservant l'équilibre financier.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recette Réelle d'Invest €	4 347 000	4 773 255	2 637 729	4 280 906	3 612 216	2 900 068
<i>Subventions</i>	602 723	1 203 914	694 967	515 770	540 052	2 065 457
<i>FCTVA</i>	349 000	551 533	712 511	240 205	223 537	469 777
<i>TA</i>	170 000	215 831	247 135	457 297	516 636	129 131
<i>Emprunt</i>	2 022 000	1 810 000	0	2 045 000	0	0
<i>Excédent de Fonctt capitalisé</i>	948 221	1 031 088	974 076	1 018 881	1 193 672	233 000



A photograph of a modern wooden bridge with a slatted railing, crossing a river. Bare trees line the banks, and a church spire is visible in the distance under a clear sky. The bridge's deck is made of wooden planks, and the railing consists of vertical wooden slats topped with a horizontal handrail. The water reflects the surrounding trees and the bridge structure.

ORIENTATIONS ET PROJETS 2026

PARTIE 3 : ORIENTATIONS ET PROJETS 2026

L'incertitude autour de l'adoption de la loi de finances complique la prévision des recettes et la planification des dépenses, ce qui incite la commune de La Chevrolière à poursuivre une gestion financière particulièrement attentive.

Malgré ce contexte, la commune reste engagée dans son développement et souhaite poursuivre ses projets tout en maintenant une situation budgétaire équilibrée.



Pour y parvenir, la municipalité mettra en place des mesures d'ajustement permettant de maîtriser les dépenses tout en poursuivant les investissements essentiels au dynamisme local et à la qualité de vie des habitants.

I. Qualité et cadre de vie

En 2026, la commune poursuivra ses actions en faveur de la sécurité et de l'amélioration du cadre de vie.

➤ Environnement et qualité de vie

Les aménagements engagés ces dernières années seront renforcés afin de favoriser la marche à pied, de fluidifier les déplacements et de sécuriser les trajets du quotidien.



De nouveaux cheminements verront ainsi le jour, tandis que l'ensemble des espaces publics, rues, chemins, places et parcs fera l'objet d'une attention particulière pour rester agréables, accessibles et sûrs.

Une opération de mise en valeur et de restauration du milieu naturel de la Chaussée sera menée au droit du port. Les berges seront consolidées par la commune et le Syndicat Grand Lieu Estuaire prend en charge la restitution d'une parcelle remblayée au milieu naturel.

La requalification de l'îlot de la rue de Nantes continuera d'avancer. Ce projet structurant doit permettre de proposer une offre diversifiée de logements, contribuant à la vitalité du centre-bourg. Le dépôt du permis de construire est prévu en 2026 pour un programme comprenant 13 logements en accession abordable, 10 logements libres et 10 logements locatifs sociaux.



Avant le lancement des travaux, un diagnostic archéologique sera conduit par l'INRAP, de manière à préserver et documenter le patrimoine présent sur le site.

Dans le même esprit de dynamisation, la commune accompagnera la réhabilitation de ses locaux commerciaux (boucherie et épicerie), afin de soutenir l'activité économique locale.

À Passay, les travaux de requalification des espaces publics et des espaces verts toucheront à leur terme au premier trimestre 2026 avec le volet paysages.

Parallèlement, des études de conception seront engagées pour l'installation d'une activité commerciale place d'Herbauges, avec un démarrage des travaux envisagé au second semestre.

Des études préalables seront également engagées pour l'aménagement du futur quartier de la Michellerie, destiné à renforcer ces prochaines années l'offre de logements et à conforter l'attractivité du territoire.

Au-delà des aménagements et des projets, la commune poursuit également ses efforts pour renforcer le lien avec les habitants et leur participation.

Les instances de concertation, telles que le Conseil des sages, le Conseil municipal des jeunes et les commissions thématiques extra-municipales, permettent à chacun de contribuer aux décisions qui impactent le quotidien.

Des réunions publiques et des rencontres régulières avec les élus seront également organisées pour informer, échanger et recueillir directement les préoccupations des Chevrolins.

Dans le même esprit de proximité et d'accompagnement des habitants, le L.A.E.P. offrira un espace de rencontre, d'écoute et de soutien aux parents et aux enfants, tandis que le CCAS continuera d'accompagner les administrés dans l'accès aux aides et services adaptés, en assurant notamment la distribution de colis alimentaires, le soutien aux initiatives telles que la Banque Alimentaire ou le Pain Partagé, et l'organisation d'activités à destination des seniors, comme des voyages ou sorties.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à renforcer la cohésion sociale et à maintenir un lien étroit avec l'ensemble de la population.

➤ Sécurité et prévention

La présence de l'agent de surveillance de la voie publique sera maintenue afin d'assurer une vigilance quotidienne sur l'espace public, de renforcer la sécurité aux abords des écoles, de réguler la circulation et de prévenir les incivilités.

Une vigilance renforcée et des interventions rapides permettront de limiter durablement les dépôts sauvages et de préserver la qualité des espaces publics sur l'ensemble du territoire.

Également, une étude sur le déploiement de la vidéoprotection sera réalisée en 2026, avec l'application du dispositif dès début 2027, dans les secteurs prioritaires.

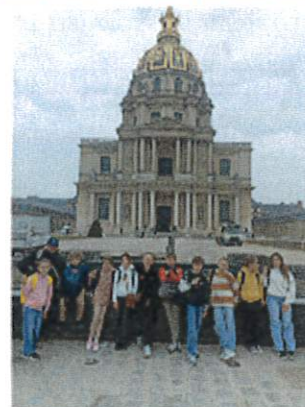
Enfin, des initiatives en faveur de la sécurité routière et des mobilités douces se poursuivront : création de passages protégés, amélioration de la signalisation, actions de sensibilisation auprès des piétons et cyclistes.

➤ Politique jeunesse et éducation

Des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes se poursuivront, notamment par l'accueil de stagiaires et d'apprentis au sein des services municipaux.

Dans cette continuité, il est prévu de renforcer l'accès des élèves Chevrolins aux pratiques artistiques et culturelles tout au long de leur scolarité, notamment par le développement du partenariat entre la médiathèque et les écoles, offrant ainsi aux jeunes des opportunités d'enrichir leur parcours éducatif.

L'accompagnement du Conseil Municipal des Enfants se poursuivra et le dispositif « Argent de poche » sera renforcé afin de soutenir l'engagement citoyen et l'implication des jeunes dans la vie locale.



II. Infrastructures et équipements au service des habitants

En 2026, le développement et l'entretien des infrastructures viseront à mieux répondre aux besoins des habitants et à soutenir les activités éducatives, sportives et culturelles.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer la qualité de vie, renforcer l'attractivité du territoire et offrir des équipements modernes et accessibles à tous.

Dans ce cadre, le budget prévisionnel 2026 intègre des crédits relatifs aux études de programmation de la requalification des salles du complexe sportif. Ces études feront l'objet d'une concertation étroite avec les clubs et les usagers, en vue de définir un programme de travaux à engager ultérieurement.

Des crédits sont également alloués pour la réfection de la piste de BMX, les deux projets étant phasés sur plusieurs années.

Dans le domaine culturel et éducatif, la salle de danse fait l'objet d'une extension engagée en 2025.



Ce projet répond à un besoin réel lié à la taille insuffisante des locaux actuels et permettra de proposer des infrastructures adaptées aux pratiques de la danse.

La livraison est prévue pour juillet 2026.



Le projet d'extension du restaurant scolaire a quant à lui pour objectif de répondre à l'augmentation de la population scolaire et aux besoins des familles, en améliorant les conditions d'accueil et en adaptant les installations aux normes alimentaires actuelles.

Les travaux ont débuté à la fin de l'année 2025 et se poursuivront jusqu'à l'été 2027, afin que le nouvel espace soit pleinement opérationnel dès la rentrée suivante.



Parallèlement, le hangar situé rue des Mortas fera l'objet d'une réhabilitation complète.

Les travaux visent à aménager des locaux associatifs, contribuant ainsi au dynamisme de la vie associative et à l'animation du territoire.

La livraison de ces locaux est prévue pour juillet 2026.

La préservation du patrimoine constitue aussi un autre axe majeur de l'action municipale.

Les travaux engagés sur l'église Saint-Martin se poursuivront tout au long de l'année 2026, dans la continuité de la démarche de valorisation et de conservation de ce bâtiment ancien.



La tranche optionnelle n°2, débutant au printemps, concernera le collatéral nord, le transept nord et la nef haute nord.

Par ailleurs, la construction d'un carport à Tréjet permettra de protéger les barques traditionnelles de pêcheurs et de valoriser ce patrimoine local.

III. Transition écologique et stratégie environnementale

La Chevrolière poursuit en 2026 des projets concrets pour renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

Le développement de la mini-forêt de Bel Air se poursuivra, avec l'entretien et l'enrichissement de la plantation initiale de 1 000 arbres, impliquant élèves, agents municipaux et habitants.

Le nouveau restaurant scolaire intégrera quant à lui des panneaux solaires sur son toit afin de produire de l'énergie renouvelable et un éclairage public solaire continuera d'être déployé sur certains espaces communaux pour réduire la consommation énergétique.



Sur le plan de l'urbanisme, la révision du PLU intègre des prescriptions visant à préserver les zones sensibles (humides, naturelles) et à favoriser les plantations paysagères et les revêtements perméables.

Par ailleurs, les travaux de construction d'une station d'épuration, menés par Grand Lieu communauté viseront à limiter l'impact environnemental des installations communales tout en assurant leur conformité aux exigences réglementaires.



Le dispositif « Mon Resto Responsable » perdurera en 2026, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, afin de renforcer la politique alimentaire, d'accentuer le recours aux produits locaux et de soutenir les pratiques durables au sein des restaurants scolaires.

Il est proposé de reconduire en 2026 l'opération « Clean Up Day », action écocitoyenne mobilisant chaque année environ soixante participants sur 6 à 10 secteurs de la commune, permettant la collecte de 150 à 200 kg de déchets.



L'étude relative à la création d'un cimetière paysager, engagée en 2025, sera poursuivie en 2026 afin d'en affiner les aspects techniques, financiers et environnementaux, avant toute décision opérationnelle.

L'Agenda 2021 sera intégré de manière continue dans les actions de la collectivité, en cohérence avec ses priorités locales.

D'autre part, la commune poursuivra une politique active en matière de voirie et d'espaces publics.

Les travaux porteront notamment sur l'entretien et la modernisation des chaussées, l'étoffement et la sécurisation des voiries, ainsi que sur le renouvellement de l'éclairage public, avec la poursuite du relamping et le remplacement progressif des luminaires par des équipements à technologie LED, plus économes en énergie.

Des actions de plantation de haies et d'arbres seront également menées afin de renforcer la trame verte, favoriser la biodiversité et améliorer l'intégration paysagère des espaces communaux.

Enfin, la commune poursuivra l'entretien et la modernisation de ses bâtiments communaux, avec le renouvellement de toitures et huisseries sur des sites tels que l'école Béranger, la terrasse du Grand Lieu et le complexe sportif, ainsi que des travaux de toiture et d'isolation sur le local Montfort.

Un diagnostic des toitures terrasses et végétalisées sera également réalisé afin de planifier un entretien pluriannuel, garantissant la pérennité et la sécurité de l'ensemble du patrimoine communal.

Ces initiatives contribuent à la résilience écologique de la commune, tout en favorisant un cadre de vie durable et harmonieux, en cohérence avec la proximité du lac de Grand Lieu.

IV. Perspectives financières et plan d'actions 2026

A- Recettes de fonctionnement projetées

Depuis 2014, la commune a subi une diminution cumulée de la Dotation globale de fonctionnement s'élevant à **2 809 059 €**.

En 2025, les dotations de l'État représentent **22,34 %** des recettes réelles de fonctionnement, soit un montant de **1,66 M€**.

Pour l'exercice 2026, les hypothèses de travail retiennent une baisse sensible des dotations de l'État par rapport au niveau constaté en 2025, dans un contexte de contraintes persistantes sur les finances publiques.

Les recettes fiscales directes demeurent dynamiques, portées par l'évolution physique des bases, même si celle-ci ralentit en 2025. À taux constants, le produit fiscal a progressé en moyenne de **+ 3,47 %** par an entre 2020 et 2025.

L'évolution du produit fiscal repose principalement sur la revalorisation annuelle des valeurs locatives, le niveau du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et le dynamisme des bases fiscales.

Conformément à la loi de finances, les valeurs locatives foncières sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation constatée, mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Cette revalorisation sera très faible en 2026.

En conséquence, il n'est pas exclu pour 2026 une augmentation légère des taux d'imposition.

Dans ce cadre, et malgré une dynamique des bases plus modérée, l'hypothèse retenue pour l'exercice 2026 est celle d'une stabilité globale des recettes fiscales, avec une légère progression du produit attendue.

➤ Les recettes fiscales directes

Les recettes fiscales directes demeurent dynamiques, portées par l'évolution physique des bases, même si celle-ci ralentit en 2025. À taux constants, le produit fiscal a progressé en moyenne de **+ 3,47 %** par an entre 2020 et 2025.

L'évolution du produit fiscal repose principalement sur la revalorisation annuelle des valeurs locatives, le niveau du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et le dynamisme des bases fiscales. Conformément à la loi de finances, les valeurs locatives foncières sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation constatée, mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Dans ce cadre, et malgré une dynamique des bases plus modérée, l'hypothèse retenue pour l'exercice 2026 est celle d'une stabilité globale des recettes fiscales, avec une légère progression du produit attendue.

➤ Evolution des droits de mutation

Les droits de mutation restent très sensibles à la conjoncture du marché immobilier. Après une forte progression en 2021 et 2022, ces recettes connaissent un recul continu depuis 2023.

Pour la commune, le produit attendu en 2025 s'élève à 226 623 €, soit une baisse de **25,88 %** par rapport à 2024.

Pour 2026, les prévisions retiennent une recette sensiblement inférieure à celle de 2025, dans un contexte de marché immobilier relativement faible.

➤ Evolution des produits de service

Les recettes des produits et services progressent entre 2020 et 2025, après un recul marqué en 2020 lié à la crise sanitaire. L'accroissement de la population sur la commune entraîne une fréquentation croissante des services municipaux, tels que la restauration scolaire, les services enfance et petite enfance, l'école de musique ou la médiathèque.

En 2023, la municipalité a opté pour une tarification au taux d'effort pour la restauration scolaire. En 2025, le produit de ces services s'élève à **1 056 845 €**, soit une hausse de 2,68 % par rapport à 2024.

Pour 2026, le choix est fait d'augmenter les tarifs de **2 %**, afin de maintenir ce niveau de recette.

➤ Les autres produits

La CAF continue de soutenir la politique communale en faveur des familles, notamment à travers la Prestation de Service Unique (PSU) et la Convention Territoriale Globale (CTG) récemment signée à l'échelle intercommunale.

En 2023, l'extension de la crèche municipale de 16 à 30 places a bénéficié de cet accompagnement.

Le produit correspondant s'élève à **419 429 €** en 2025, soit une baisse de 9,27 % par rapport à 2024. Pour 2026, les prévisions retiennent une stabilisation de cette recette.

Par ailleurs, les produits issus de la fiscalité reversée par l'intercommunalité s'établissent à **1,04 M€** en 2025. Aucun transfert de compétence n'étant prévu pour 2026, l'attribution de compensation devrait rester stable.

➤ Dotation de solidarité communautaire (DSC) et Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Après une période de stabilité jusqu'en 2020, la Dotation de solidarité communautaire (DSC) connaît une légère diminution. En 2025, son montant s'établit à **447 640 €**.

Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), quant à lui, subit une baisse plus marquée, passant de **133 553 € en 2024 à 83 479 € en 2025**.

Pour 2026, les prévisions retiennent l'hypothèse d'une baisse de ces dotations, dans un contexte financier communautaire contraint.

B. Dépenses de fonctionnement planifiées

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une légère augmentation pour 2026, avec des hausses modérées liées aux coûts des services publics et à la gestion des équipements communaux.

➤ Contenir les charges à caractère général (011)

En 2025, elles s'élevaient à 2,17 millions d'euros, représentant le second poste de dépenses du budget de fonctionnement qui couvre les dépenses liées à l'activité courante de la collectivité et ce poste est le plus impacté par l'inflation généralisée sur les biens et services avec une progression de 2,64 % par rapport à 2024.

L'objectif pour 2026, dans le contexte de 2025, est de maintenir le niveau d'exécution budgétaire de 2025 en poursuivant la mise en œuvre des mesures de sobriété actées en 2025 ainsi que l'application des mesures issues du diagnostic architectural et énergétique des

bâtiments.

➤ **Maitriser les charges de personnel (012) :**

La masse salariale constitue le principal poste de dépenses du budget, avec **3 540 333 €** prévus en 2025, soit **55,13 %** du total.

Son suivi, engagé depuis plusieurs années, se poursuivra en 2026 par la maîtrise des postes et des dépenses, la réorganisation des services et la mutualisation des moyens, afin de garantir une gestion rigoureuse et maîtrisée.

Les postes créés en cours d'année 2025 seront projetés en année pleine en 2026, sans augmentation d'effectifs prévue, et l'évolution mécanique du chapitre résultera de l'augmentation annuelle du SMIC, du glissement vieillesse technicité, de la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance et du versement de la prime liée au forfait mobilités durables, désormais étendu à d'autres modes de déplacement durable.

➤ **Stabiliser les autres charges de gestion courante (65)**

En 2025, ce poste représentait **45 858 €**, soit **8,79 %** des dépenses de fonctionnement. Il comprend notamment les indemnités et cotisations des élus ainsi que le versement de subventions aux associations et autres organismes, y compris le CCAS. Pour 2026, l'évolution de ce chapitre sera pilotée de manière à maintenir le niveau de maîtrise des dépenses tout en préservant le soutien au tissu associatif et au CCAS.

➤ **Maitriser les charges financières (66)**

Les charges financières, liées au remboursement des emprunts, s'élevaient à **99 500 €** en 2025, en baisse de 5,51 % par rapport à 2024. En 2026, leur évolution sera mécanique et devrait se traduire par une légère diminution. Le maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu principal, compte tenu de la situation financière actuelle, car il permet de garantir le financement nécessaire des investissements.

Cette discipline budgétaire s'inscrit dans le souci constant de maintenir et d'améliorer la qualité des services rendus à la population, tout en préservant le soutien au tissu associatif et au CCAS.

C. Investissement 2026 : stratégie et priorités

Les recettes d'investissement seront soutenues par des subventions publiques, des fonds européens et des financements locaux, mobilisés pour accompagner les projets structurants

de la collectivité, notamment les travaux sur les bâtiments scolaires et municipaux, les infrastructures sportives et la transition énergétique.

Ces ressources permettront de garantir le financement des investissements prioritaires tout en limitant l'impact sur l'équilibre budgétaire.

➤ Les dépenses d'investissement

Le montant prévisionnel des dépenses réelles d'investissement pour 2026 s'élèvera à environ **4 875 800 €** de nouveaux crédits.

Ces dépenses concernent principalement les acquisitions foncières, l'entretien et la réhabilitation des bâtiments existants, ainsi que les travaux phares sur les équipements municipaux, comprenant l'extension de la salle de danse, l'extension du restaurant scolaire, la réhabilitation de l'église et du hangar de la rue de Nantes.

Elles intègrent également les études et diagnostics nécessaires pour la transition énergétique et le suivi environnemental, ainsi que les travaux de voirie et d'infrastructures publiques.

Cette programmation traduit la priorité donnée à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures, à la qualité des services rendus à la population et à la transition énergétique, tout en garantissant un suivi rigoureux des crédits alloués.

POSTE DE DEPENSES	MONTANT
TERRAINS - 2111-2112-2113-2115-2116-2128 - 2138	437 020,00 €
Provisions acquisitions foncières nus et batis	342 000,00 €
Plantation de nouveaux espaces	95 020,00 €
BATIMENTS – RESEAUX 2131-2151-2152-2153	862 780,00 €
Entretien et travaux bâtiments : Ecoles, Complexe Sportif, Espace Grandlieu, Local Monfort, Hôtel de ville.	212 780,00 €
Entretien et travaux voiries-réseaux – autres bâtiments : : marché CCGL, Cheminements, signalisation Verticale et horizontale, piste BMX, Eaux pluviales, relamping.	650 000 €
MATERIELS - 21568-21578-2158-2161-2181-2182-2183-2188-	221 950,00 €
Matériel et outillages : bâtiments, voiries, espaces verts	121 100,00 €
Postes et matériel informatiques (services et écoles)	10 750,00 €
Autres immobilisation- Matériels tous services	90 100,00 €
MOBILIER - 2184	5 250,00 €
Mobilier - Services municipaux (Pôle Culture, Hôtel de ville, Vie Assoc...)	5250,00 €
ETUDES --2031	162 800,00 €
Etudes – Etude d'impact environnementale, Audit énergétique des bâtiments, Corridors écologiques	162 800,00 €
TRAVAUX BATIMENTS ET DIVERS - 2313 – 237 - 238	3 136 000,00 €
Extension de la salle de danse	306 000,00 €
Extension du restaurant scolaire	1 720 000,00€
Réhabilitation de l'église (3ème T)	595 000,00 €
Autres	290 000,00€
Réhabilitation Hangar rue de Nantes	225 000,00€
Voiries - 2315 - 2312	50 000,00€
Requalification entrées de ville	50 000,00 €
TOTAL	4 875 800€

Concernant les opérations gérées par autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP), l'engagement de la commune, en 2026, pour les projets structurant se détaillerait comme suit :

Intitulé du programme	Date Autorisation	Montant ouvert	Réalisations antérieures au 31.12.2025	Crédit de paiement 2026
Travaux de requalification des espaces publics de Passay	2020	2 210 485,00€	1 662 134,63€	90 000 ,00€
Travaux de rénovation de la toiture de l'église	2021	2 025 390,00€	1 304 356,14€	520 000,00€
Travaux d'aménagement de la rue du Stade	2023	1 351 600,00€	1 247 100,04€	7 000,00€
Travaux d'extension du restaurant scolaire et création d'une salle polyvalente	2025	386 779,00€	160 034,53€	1 527 534,00€

➤ Les recettes prévisionnelles d'investissement

Le financement des opérations d'investissement pourra s'appuyer notamment sur le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et sur la taxe locale d'équipement (TLE) ou taxe d'aménagement.

La commune perçoit le FCTVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses. En 2025, elle a reçu 469 777 €, contre 223 537 € en 2024. Pour 2026, une baisse du FCTVA est anticipée en raison des travaux réalisés en 2025.

Pour la taxe d'aménagement, le taux prévu pour 2026 est maintenu à 5 %, assurant une contribution stable au financement des investissements.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>T.A</i>	170 000 €	215 831 €	247 135 €	454 130 €	503 202 €	129 000 €	150 000 €
<i>Taux</i>	4%	5%	5%	5%	5%	5%	5%

TAM exceptionnelle 2023 : 247 718,68 € et 2024 : 247 563,40 €.

Les subventions constituent une autre source essentielle de financement.

Celles prévues pour 2026 correspondent aux projets en cours, et les subventions déjà notifiées mais non encore intégralement perçues, en raison du décalage des travaux, seront inscrites en reste à réaliser sur le budget 2026.

Sur les deux mandats, la municipalité a inscrit sa stratégie d'investissement dans une logique de cofinancement élevé, en développant des partenariats pour le financement des différents projets.

Dans un contexte budgétaire contraint pour les cofinanceurs, la recherche active et la diversification des cofinancements, notamment via les fonds européens, reste une priorité sur la mandature.

Enfin, un recours théorique à l'emprunt est prévu au budget 2026 à hauteur de 2 000 000 €, tandis que des ventes foncières programmées sur l'année devraient générer des recettes exceptionnelles, venant compléter le financement des opérations d'investissement.

CONCLUSION

La Loi de Finances n'étant pas encore définitivement arrêtée, les perspectives pour 2026 restent à consolider.

Les orientations présentées s'appuient néanmoins sur la trajectoire conduite par la commune et traduisent la volonté de poursuivre un développement maîtrisé du territoire.

Elles s'inscrivent dans une démarche visant à maintenir un niveau d'investissement cohérent, à accompagner la dynamique locale et à améliorer durablement la qualité de vie.

L'ambition est de faire progresser les projets structurants, de soutenir les initiatives qui renforcent l'attractivité communale et d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans les aménagements à venir.

BUDGET ANNEXE ZAC

Les opérations relatives aux aménagements de zone étant caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers éventuels de telles opérations, notamment quand elles ne sont pas concédées. Ainsi, l'application des droits à déduction et la déclaration de TVA distincte seront facilitées.

La municipalité a donc souhaité regrouper l'ensemble des opérations de type ZAC au sein d'un seul budget annexe « ZAC ».

Ce budget a été créé au Conseil municipal du 14 décembre 2017.

Les dépenses :

- Les acquisitions de terrains,
- Les dépenses relatives à la déconstruction de l'ancienne laiterie.

Les recettes :

- Les cessions de terrains,
- Le remboursement, par l'aménageur, des dépenses de déconstruction de l'ancienne laiterie
- Éventuellement de la participation de l'aménageur à la réalisation d'équipements.

Il faut noter que les opérations comptables de la ZAC de la Laiterie ayant, dans le début de l'opération, été inscrites dans le budget principal de la commune, un jeu d'écritures comptables entre le budget principal et le budget des ZAC est réalisé.

En 2020,

- Les recettes s'élèvent à 65 238,12€, correspondant à la cession des parcelles de la tranche n°4,
- Aucune dépense n'a été effectuée.

En 2021, les dépenses s'élèvent à 120 015,37 €, correspondant à :

- La compensation foncière pour l'acquisition de la parcelle de la résidence des jeunes actifs pour 120 000€,
- Des frais de copie d'acte sur cessions de terrains de la tranche n°4 pour 15€,
- Un reliquat de TVA 2020 en faveur des impôts pour 0,35€.

Aucune recette n'a été perçue.

En 2022, il n'y a pas eu de transaction.

En 2023, il n'y a pas eu de transaction sur la ZAC de la Laiterie. En revanche, 2023 a vu la clôture de la ZAC Beausoleil.

En 2024, il n'y a pas eu de transaction.

En 2025, il n'y a pas eu de transaction.

En 2026, la ZAC sera clôturée.

LEXIQUE

Budget primitif (BP) : budget prévisionnel voté avant l'exercice, fixant ressources et charges

Débat d'orientation budgétaire (DOB) : étape préparatoire au BP, obligatoire pour les collectivités > 3 500 habitants

Rapport d'orientation budgétaire (ROB) : document de préparation au DOB présentant la stratégie financière

Budget supplémentaire (BS) : ajustement du BP en cours d'exercice

Recettes de fiscalité directe : impôts locaux votés par le conseil municipal

Dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotations de l'État : financements de l'État pour soutenir fonctionnement et péréquation (redistribution des dotations de l'État pour réduire les inégalités entre collectivités et permettre à toutes d'assurer des services comparables)

Dépenses de gestion : frais courants de fonctionnement

Dépenses de subvention : aides financières aux associations et organismes

Dépenses d'immobilisation : investissements (constructions, acquisitions, grosses réparations)

Programme pluriannuel d'investissement (PPI) : programmation des dépenses et investissements sur plusieurs années

Amortissement : constatation comptable de la perte de valeur des biens, prélèvement sur fonctionnement pour investissement

Provision : anticipation d'un risque ou d'une charge

Autofinancement / Épargne : capacité de financer les investissements par ses ressources :

- **Épargne de gestion** : excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement hors intérêts.
- **Épargne brute** : épargne de gestion moins charges d'intérêts.
- **Épargne nette** : épargne brute après remboursement du capital.

Annuité de la dette : intérêts (compte 661) + remboursement du capital (compte 16)

Comptes annuels : ensemble composé du compte administratif (CA) et du compte de gestion du comptable public, soumis à une approbation conjointe

Johann BOBLIN